

# La Chronique

de la Ligue des droits de l'Homme

Août – Septembre 2011 |

N°145

22, rue du Boulet – 1000 Bruxelles

Tél. 02.209 62 80 | Fax 02.209 63 80

ldh@liguedh.be | www.liguedh.be

LA LIGUE  
DES DROITS  
DE L'HOMME



+mini-dossier  
& agenda  
**ESPACE**  
**NON SÉCURISÉ**

## Nouveau documents en ligne dans la rubrique « documentation » du site [www.liguedh.be](http://www.liguedh.be)

**Rapports :** Pacte international relatif aux droits civils et politiques (rapport alternatif)

**Recensions :** L'antisémitisme partout - L'affaire des affaires - Clearstream manipulation (BD) – Les droits de l'Homme et l'efficacité de la justice (Actes) - Droits fondamentaux: défis et réussites 2010 (Document)

### Documentation thématique :

- Etat des lieux de la législation belge en matière de mariage et de regroupement familial - Historique de la détention administrative des étrangers en Belgique
- Le contrôle du commerce des armes par l'UE :Un cas emblématique venu de Libye
- Les actions d'« intérêt collectif » peuvent-elles favoriser l'accès à la justice ? : une question de droits de l'homme

### Prises de position

Demande de révision de la Directive européenne Data Retention

### Images et sons

- Colloque Justice et droits fondamentaux : larges extraits des interventions
- (In)sécurité : parole aux jeunes !: les enregistrements

### Communiqués de presse

Demandeurs d'asiles victimes de coalition de fonctionnaire: laisser la justice faire son travail (6/07) - Salduz : sans suite et fin (30/06) - Les jeunes : un danger, vraiment? (30/06) - L'Etat belge viole les droits des mineurs étrangers (27/06)



## La LDH sur Facebook

**Vous êtes sur FB et vous souhaitez nous rejoindre ?**

Ecrivez « Ligue des droits de l'homme » sur le moteur de recherche des groupes.

### Comité de rédaction

Emmanuelle Delplace,  
David Morelli, Dominique Rozenberg

### Ont participé à ce numéro

Alexandre Ansay, Virginie Ghesquière,  
Guillaume, Gérald Hanotiaux, Cécile Michel, David Morelli, Claire Schohier,  
Virginie Tumelaire, Eric Smeesters

### Dessin de couverture

Max Tilgenkamp  
[www.stripmax.com](http://www.stripmax.com)

La Ligue des droits de l'Homme est membre de la Fédération internationale des Ligues des droits de l'Homme (FIDH), organisation non gouvernementale ayant statut consultatif auprès des Nations Unies de l'Unesco, du Conseil de l'Europe et d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples.

### Remerciements :

La Ligue travaille grâce à l'aide du Réseau Financement Alternatif, de Credal et de la Province du Brabant wallon. Afin d'étayer sa réflexion, La Ligue des droits de l'Homme utilise constamment les Codes Larcier.

**Avec le soutien de**



# La Ligue sort en boîte

*Edgar Szoc et David Morelli,  
Secrétaire général et Chargé de Communication LDH*

Une place. Un container. Six semaines d'activités. Des dizaines de moments de rencontre et de création.

Le projet « Espace non sécurisé » est né de l'envie de la Ligue des droits de l'Homme de faire descendre les valeurs de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH) dans la rue et de permettre aux habitants de Saint-Josse et aux passants curieux de se les approprier de manière ludique. Loin d'être un texte figé, il s'agit au contraire d'un puissant vecteur de mobilisation, de rencontres à condition que l'ensemble des citoyens puisse se l'approprier, en particulier ceux dont les droits sont le plus systématiquement bafoués ou remis en cause.

Car 60 ans après sa signature, à l'heure où la tendance lourde est au darwinisme social, au repli sur soi et au court terme, la DUDH et les valeurs fondamentales qu'elle contient restent plus que jamais fondamentalement rebelles, perturbatrices, voire provocantes,.

Cette perturbation du quotidien prend ici la forme d'un container qui, surgi de nulle part, viendra dérégler les routines, modifier les habitudes et provoquer des rencontres improbables en temps normal.

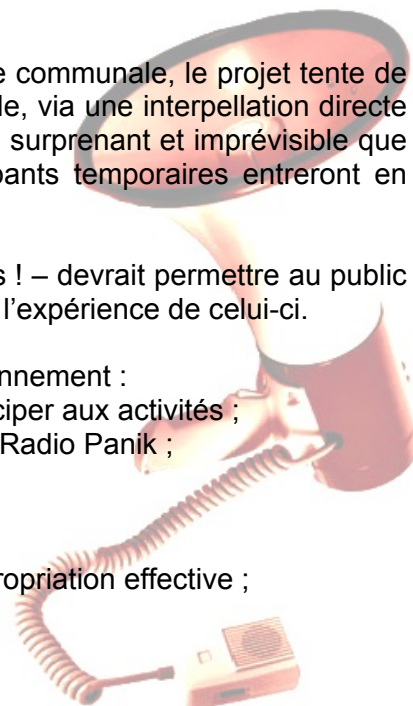
Ce bousculement du quotidien et de la routine vise à ouvrir et concrétiser, chez les habitants du quartier ou chez les passants, des potentialités, jusque là inexplorées, d'action et de mobilisation ainsi qu'à transformer l'espace du container et de ses alentours en véritable « boîte à outils des droits de l'Homme ».

Pour rencontrer cet objectif ambitieux, une série d'activités gratuites et ouvertes à toutes et à tous, seront organisées dans l'espace du container et ses alentours du 3 septembre au 15 octobre 2011. De manière ludique et attractive, les activités inviteront les participants à se positionner autour des deux thématiques qui constituent le fil rouge des activités : le vivre ensemble et la sécurité ( à entendre ici au sens large : sécurité sociale, sanitaire, économique, physique...)

En organisant les événements au beau milieu d'une place communale, le projet tente de s'adresser à tous de la manière la plus spontanée possible, via une interpellation directe dans la rue. Le public, nous l'espérons, sera aussi divers, surprenant et imprévisible que l'espace... public avec lequel le container et ses occupants temporaires entreront en symbiose.

L'établissement du container dans la durée - six semaines ! – devrait permettre au public d'apprivoiser l'objet et de se laisser aller à la curiosité et à l'expérience de celui-ci.

L'ensemble du projet sera placé sous le signe du décroisement :  
entre les publics très différents qui seront amenés à participer aux activités ;  
entre les émissions traditionnellement monoculturelles de Radio Panik ;  
entre les murs du studio et la ville ;  
entre les salariés et les bénévoles ;  
entre experts du savoir savant et experts du savoir vécu ;  
entre l'énoncé des droits dans les textes de loi et leur appropriation effective ;



entre les pratiques artistiques, juridiques, politiques, médiatiques, académiques et économiques !

Ces rencontres et décloisonnements, improbables en temps normaux seront rendus possibles par l'espace qu'ouvre l'irruption d'un élément perturbant l'écosystème du quartier, et sa dynamique routinière de relations.

Le projet part en outre du pari que Saint-Josse, commune bruxelloise qui rassemble le plus de nationalités, mais aussi commune la plus densément peuplée de la Région, concentre une série de forces pour affronter les défis sociaux, économiques et environnementaux actuels et futurs.

« Espace non sécurisé » tentera, et c'est sans doute son plus grand défi, de laisser des traces concrètes, sinon visibles, des actions et des solidarités qu'elle cherche à créer entre les acteurs rencontrés : Radio Panik, la LDH, les habitants et les acteurs locaux (culturels, associatifs, communautaires...).

Afin que les dynamiques engagées se prolongent une fois le container envolé.

Des ailes et des racines.

## Aidez-nous à défendre vos droits fondamentaux!

**La Ligue des droits de l'Homme est une association indépendante ne recevant pas de subsides suffisants pour couvrir l'ensemble de ses activités. Elle ne peut survivre sans l'apport financier des citoyens qui souhaitent qu'elle continue son combat au quotidien pour la défense des droits fondamentaux en Communauté française. Vous pouvez nous soutenir concrètement:**

A partir de 65 €  
(52,50 € étudiants,  
chômeurs,  
minimexés,  
pensionnés),  
vous devenez  
**membre donateur**.  
Vous recevez la carte  
de membre  
(réduction dans  
certains cinémas,  
théâtres...), et le  
bimestriel "La  
Chronique".

A partir de 25 €  
(12,50 € étudiants,  
chômeurs,  
minimexés,  
pensionnés), vous  
devenez **membre**.  
Vous recevrez la  
carte de membre et la  
Chronique.

A partir de 40 €,  
vous devenez  
**donateur** et profitez  
d'une déduction  
fiscale.

La Ligue des droits de l'Homme adhère au Code éthique de l'AERF. Vous avez un droit à l'information. Ceci implique que les donateurs, collaborateurs et employés sont informés au moins annuellement de l'utilisation des fonds récoltés.

Le rapport d'activité et le bilan financier de la LDH pour l'année 2010 sont consultables sur [www.liguedh.be](http://www.liguedh.be)



## BULLETIN D'INSCRIPTION

### A RENVOYER A

Ligue des droits de l'Homme asbl  
Rue du Boulet 22 à Bruxelles  
Tél : 02 209 63 80 - Fax : 02 209 63 80  
Courriel : [ldh@liguedh.be](mailto:ldh@liguedh.be) - Web : [www.liguedh.be](http://www.liguedh.be)

### Vous aussi, rejoignez notre mouvement !

- Je souhaite devenir **membre donateur** et je verse € (à partir de 65€/52,50€)
- Je souhaite devenir **membre** et je verse € (à partir de 25€/12,50€)
- Je souhaite devenir **donateur** et je verse € (à partir de 40€)

**Sur le compte de la Ligue des droits de l'Homme : CP 000-0000182-85**

### Facilitez-vous le vie : versez via un ordre permanent (OP) !

*Pour ce faire, divisez votre montant par 12 et contactez votre organisme bancaire pour la procédure.*

- Je verse le montant via un ordre permanent
- Vous pouvez également vous rendre sur [www.liguedh.be](http://www.liguedh.be)

Et effectuer un paiement en ligne à l'aide de votre carte de crédit



**Nom :**

**Prénom :**

**Adresse :**

**Année de naissance :**

**Profession :**

**Tél :**

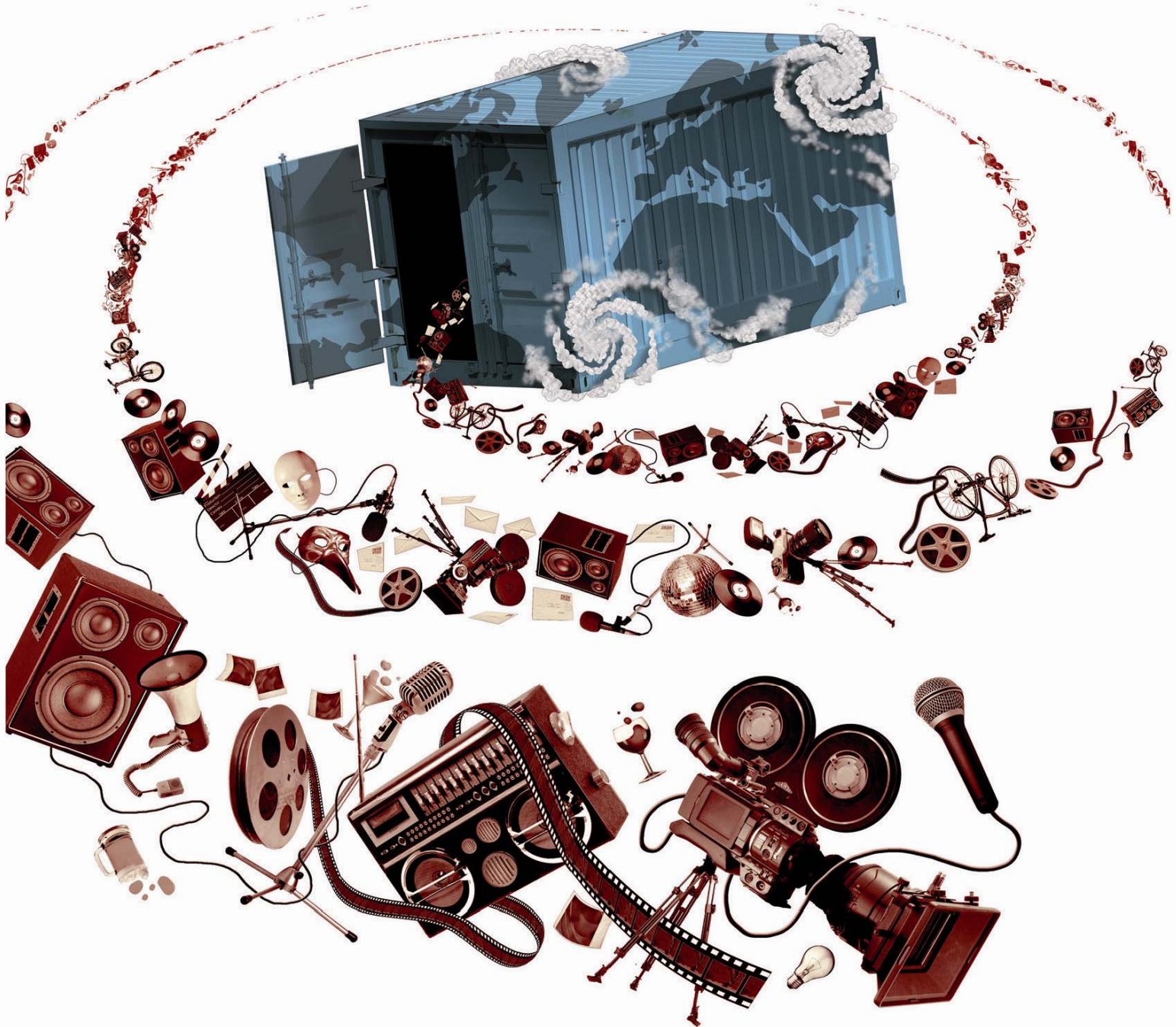
**Courriel :**

**Signature :**

LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME PRÉSENTE

# ESPACE NON SÉCURISÉ

UNE PLACE POUR SE RENCONTRER, CRÉER & DÉBATTRE



**PLACE HOUWAERT ST-JOSSE**  
**03-09-2011 → 15-10-2011**  
**PROGRAMME: [WWW.LIGUEDH.BE](http://www.LIGUEDH.BE)**  
**INFORMATIONS: 0477.299.160**



COMMUNAUTÉ  
FRANÇAISE  
DE BELGIQUE

Avec le soutien de la Commune de Saint-Josse-ten-Noode - Met de steun van de gemeente Sint-Joost-ten-Node  
Affiche : Max Tilgenkamp E.R.: Benoît Van der Meerschen, 22 rue du Boulet - 1000 Bruxelles

# Big Brother, regarde-nous !

## Qui surveille – a peur de – qui ?

par Ccil Michel & Eric Smeesters



*Détournons les caméras de surveillance qui pullulent à tous les coins de rues, qui nous guettent le matin en achetant le journal...*

*Profitons de cette multitude d'images anonymes pour affirmer notre présence dans l'espace public autrement que comme silhouettes suspectes ou impuissantes...*

*Répondons à ce soit-disant sentiment d'insécurité en envoyant d'autres images de nous-même sur les écrans de vidéosurveillance (et au passage sortons de l'ennui les gens qui sont payés à regarder ces images vides à longueur de journée)...*

*Jouons donc ! Fabriquons volontairement de l'étrange !*

Au delà du débat, essentiel ou stérile c'est selon, sur l'(in)efficacité des caméras de surveillance, il devient nécessaire d'interroger l'innocuité de cette technologie pour l'ensemble de la société. L'analyser sous l'angle restreint de la sécurité ne suffit plus.

La multiplication des points de captation dans l'espace public, qu'il soient privés, policiers ou mobiles, modifie progressivement notre rapport à l'image, du moins celle que nous livrons de nous-mêmes au gré de nos déambulations. Certains s'en offusquent, mais qui d'entre nous refuse d'aller au night-shop sous prétexte qu'il sera filmé, sur son trajet, par une poignée de caméras fixes ou autres ? De Google Maps à la caméra du voisin, il y a longtemps que nous avons "accepté" cet état de fait. Que Google Street View soit, à ce jour, encore interdit en Belgique est un détail. Nous sommes *dans* l'image, et ce depuis quelques années.

Ce quadrillage *ad nauseam* de l'espace public aura-t-il pour effet de rendre un jour ces images inoffensives ? Ce type d'image, réduit au niveau de l'information, en subirait-il sa limite : trop d'image tue l'image ? Ceux que ces images sont censés intercepter s'en moquent. Il suffit de peu pour déjouer des caméras de surveillance. Elles deviennent rapidement aussi efficaces que des « boîtes en carton peintes en noires sur des poteaux »<sup>1</sup>, mais c'est justement là que se situe le véritable danger, la colonisation mentale.

« Alors même que notre époque commence à voir dans quelle prison imaginaire le progressisme technologique nous détient, il importe de tracer des chemins de traverses, des voies d'insoumission sensibles pour (re)commencer à imaginer de folles évasions »<sup>2</sup>. La tâche est rude. Agissons à partir de là où nous sommes, c'est-à-dire *dans* la technologie. Installons nous aussi des caméras, trois caméras de plus : une fixe et nocturne, une autre, mobile et intime, et une très ancienne, mystérieuse et sans mémoire. Mélangeons-les avec les autres, celles des commerçants alentours, passons les images de l'une sur l'écran de l'autre, brouillons les pistes, jouons-nous du système !

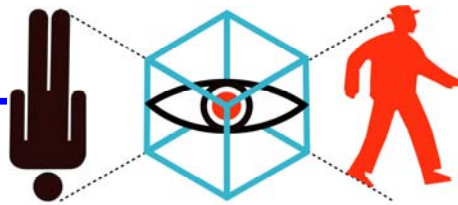
Imaginez un container maritime bleu turquoise au beau milieu d'une place publique, une énorme "boîte noire" qui projette, dès le soir tombé, des images muettes sur le volet blanc du coiffeur voisin. De l'autre côté, une caméra "surveille" un espace délimité sous le halo

du réverbère. Qu'en feront les passants ou les habitants lorsqu'ils réaliseront que les images projetées sont celles qui auront été créées directement là, dans ce même container ou sur cette même place ? D'autres se sont amusés à fabriquer de l'étrange, qui avec des masques, qui des pancartes et autres détournements en tout genre... Y aurait-il des messages à faire passer ?

L'enjeu n'est pas de se réapproprier la technologie de la vidéosurveillance uniquement à des fins artistiques ou militantes, mais bel et bien de la vider de sa substance en l'attaquant de l'intérieur et ce de manière ludique, en la refermant sur elle-même, comme on enferme un scorpion dans un cercle de feu, comme on force serpent à se mordre la queue.

Il appartient à chacun de nous de reprendre à ce monde la vie sensible qu'il nous dérobe, leurre après leurre. En cela, la *Camera Obscura* que nous installerons également dans le container aura force de magie, une caméra qui renverse toutes les perspectives, une caméra qui ne requiert aucune technique si ce n'est celle du mystère de la lumière qui passe par un minuscule trou dans la paroi, une caméra qui demande juste un peu de ténèbres. Des cailloux blancs dorment sur le chemin. Il suffit de les ramasser, un à un. « La servitude est contagieuse, la liberté l'est encore plus »<sup>3</sup>

**ESPACE  
NON SECURISÉ**



**CORPS ETRANGE**

*CORPS ETRANGE(r) vous propose de créer des mini-clips vidéo muets pour ensuite les envoyer sur des moniteurs de caméras de surveillance du quartier, et les projeter le soir sur la place Houwaert (de 20h30 à 23h30)*

*De plus, le container qui nous abrite sera lui-même transformé en Caméra Obscura géante pour entrer physiquement dans « la boîte noire » et contempler une projection en direct de la place « la tête en bas » !*

***Du 3 septembre au 15 octobre  
Tous les vendredi et samedi de 15h30 à 20h  
Organisé dans le cadre de « Espace non sécurisé »***

**GRATUIT, OUVERT A TOUS-TES**

**Programme complet : [www.liguedh.be](http://www.liguedh.be)**



# Radio PANIK sur la place publique

par Guillaume,  
Radio Panik

Du 3 septembre au 15 octobre, Radio PANIK participe au projet « Espace non sécurisé ». L'idée : aller à la rencontre du grand public en bouleversant le quotidien, en s'immisçant pour un temps au cœur d'une place publique, en y déposant un container, pour le remplir de tous nos désirs. Proposer une réappropriation collective, une invitation à d'autres usages de l'espace par son public. Notre lieu d'élection : la place Houwaert à Saint Josse.

Pour Panik, la voisine, c'est l'occasion de se présenter, de se dévoiler, de se découvrir. Bien plus qu'une simple porte ouverte, le temps de cet « Espace non sécurisé », la radio sortira ses studios « hors les murs » pour les mettre dans cet étrange container, objet visible mais non identifiable. Des émissions en direct bien sûr, où le son diffusé dans l'espace se retrouve sur les ondes du 105.4, des émissions musicales pour danser, se relaxer ; des émissions de micro libre pour débattre, pour penser, pour se rencontrer, pour renforcer les liens entre cette radio et son quartier. La parole est aux habitants, aux associations, aux passants.

Une manière de faire plus ample connaissance avec ce quartier aux mille visages, faire connaissance dans les deux sens, puisque notre radio reste parfois encore un peu étrange, voire étrangère à son environnement proche. C'est une odyssée, un voyage sur (la) place. L'occasion de rappeler nos origines, celle d'une radio née de l'anti-racisme, tout près de là, chez les voisins schaarbeekoïses, en 1983. Une radio de lutte, de militantisme, une radio avant tout faite pour faire entendre une autre parole, la parole de l'autre, celle que l'on n'entend pas.

Susciter des vocations, en direct, sur le terrain ? Peut-être. En tous cas, toujours tendre le micro, inviter, expliquer. Radio Panik est une radio associative, participative qui aime l'interrogation collective. La question du social, de ce que l'on fait ensemble, de comment on s'organise. Alors on part du microcosme, de l'hyper local, de cette place que certains d'entre nous, d'entre vous parcourent tous les jours, que d'autres ignorent encore. Et tout part de là. Du choix d'un nouveau nombril. Houwaert qui devient pour quelques semaines le centre de nos attentions. Donner à entendre ce qui s'y passe tout en entendant là-bas ce qui se passe habituellement ailleurs. Diffuser l'énergie d'une radio qui se veut l'écho d'une ville en mouvement, une caisse de résonance pour les initiatives alternatives et citoyennes.

Ce rôle, d'information, de contre-information, de diffusion d'une pensée critique s'inscrit dans la vocation de Panik depuis ses origines. Aujourd'hui comme hier, notre association veut en faire une de ses missions premières.

Désormais reconnu comme organisme d'éducation permanente Panik investit, dégage des moyens et étoffe son équipe. Une évolution permettra aux bénévoles d'exercer leur talent, leur passion, en les accompagnant au mieux afin de faire de Panik non seulement une radio que l'on écoute, mais aussi un outil d'expression accessible au plus grand nombre.

Alors faites passer le message :  
« contenant cherche contenu »

**ESPACE  
NON SÉCURISÉ**

*Contenant de forme cubique à caractère radiophonique cherche voisins et passants pour expression commune, confrontation de points de vue et partage de l'instant. Et plus si affinités... La radio brise bien souvent les solitudes. Sur la place Houwaert, Panik le fera sur les ondes... mais aussi physiquement.*



**radio panik**  
105.4 FM bxl

**Du 3/09 au 15/10**  
**Du mercredi au samedi**  
**A 14h :**  
**Boîte à son & prises de son**

**A 17h :**  
**Emissions communautaires**  
**et sociales en direct du**  
**container**

# Les vertus supposées du mélange

Par Alexandre Ansay,  
Coordinateur du CRAcs au CBAI

**Élément central des politiques de la ville, la mixité sociale, répond-elle vraiment aux problèmes liés à la concentration de pauvreté, dont elle tire sa légitimité, et est-elle un gage de cohésion, sociale?**

La notion de mixité sociale est apparue dans le champ des politiques urbaines afin d'opposer aux méfaits de l'urbanisme fonctionnel (un lieu = une fonction) une autre manière d'envisager la ville qui restitue aux habitants une meilleure qualité de leur cadre de vie. Par ailleurs, et à la suite des fameuses « luttes urbaines » portées par des collectifs d'habitants dans les années 70 et 80, il s'agissait en augmentant la capacité de pouvoir de ces derniers de faire la ville *pour* eux mais pas *sans* eux. La mixité dont il est question ici a été qualifiée de « fonctionnelle » ou d'« urbaine ». Elle ne revêt pas encore les habits qu'elle endossera plus tard lorsque les politiques de la ville prêteront aux brassages des populations dans les territoires précarisés des vertus sociales et cohésives.

## Naissance des politiques de la ville

Ces politiques - qui ont donné lieu à l'apparition de nombreux dispositifs dotés de ressources budgétaires importantes<sup>iv</sup> - sont nées dans le contexte de la crise de l'Etat social providence, thèse ô combien ressassée, dont nous n'examinerons pas ici le bien fondé. Cependant, quelle que soit la validité attribuée au récit du déclin, ce dernier semble agir avec la force d'un mythe fondateur des politiques de la ville. Il en va de même pour les nouvelles politiques sociales qui instituent le fameux état social actif. Ces analyses constituent le thème d'une « déclinologie ». Elles font apparaître une reconfiguration du rôle de l'Etat, qui, des impuissances et des limites qui lui sont imputés, se transforme en « sujet d'une production de la société »<sup>v</sup>. Désormais, l'Etat est animateur, il invite à l'action en mobilisant les forces vives et sous cette perspective, il revient à la société civile, et à la participation locale de produire la société. La ville s'est trouvée alors investie d'une attente ; elle est appelée à réussir là où d'autres ne parviennent plus à socialiser. Elle devient « la plaie et le remède », le lieu où apparaissent les déchirures du lien social, mais aussi celui dont on attend une solution.

## L'enthousiasme local

Les politiques de la ville révèlent une appétence pour le pouvoir local. Elles recourent à la formule des partenariats locaux réunissant les responsables des pouvoirs publics et de la société civile. Ce faisant, il s'agit d'orienter la distribution des services publics de manière plus équitable et plus efficace. C'est ainsi que sous nos contrées, une stratégie politique de territorialisation des enjeux de cohésion sociale va progressivement prendre le dessus. Elle vise, sur base d'une géographie prioritaire à traiter les territoires qui suscitent l'inquiétude, en rapprochant les services des habitants par le biais d'une requalification de l'espace physique. Cette option « place » qui consiste à aider les lieux où vivent les gens s'oppose à une option « people », d'inspiration anglo saxonne, par laquelle il s'agit d'aider les gens qui habitent ces mêmes lieux, mais en s'appuyant sur

des dynamiques communautaires locales. Dans l'option « people », le traitement du lieu est envisagé comme l'occasion de reconstruire le tissu communautaire, sorte de « nous local » et ce mouvement participe du renforcement de la personne et de son émancipation, de façon à ce qu'elle puisse progressivement rejoindre le « mainstream » de la société, c'est-à-dire, accéder à une fonctionnalité professionnelle ainsi qu'à un engagement politique et citoyen.

### **Une « nouvelle » question urbaine ?**

Selon un constat - qui vaut sans doute plus pour les métropoles françaises que pour la région bruxelloise - les sociétés urbaines contemporaines seraient l'objet d'une « désincorporation », entendue comme une incapacité à donner corps à la société. Ce diagnostic décrit une ville qui n'est plus capable de « faire société » en rassemblant ses composantes. Loin de mettre en lumière une dynamique de rassemblement, les grands ensembles urbains offrent plutôt le spectacle d'une séparation qui neutralise les conflictualités par des stratégies d'évitement. Celles-ci se manifestent de trois manières : la péri urbanisation, la relégation de certains de ses territoires et la gentrification. Ces trois phénomènes seraient constitutifs, selon Jacques Donzelot, de la « nouvelle question urbaine ».

La relégation des territoires « fragilisés » ne correspond pourtant pas à une réalité nouvelle. En revanche, un autre mouvement transforme la ville : celui d'une forme de péri urbanisation par évitement. Cette dernière renvoie à des choix posés par des personnes appartenant plutôt aux classes moyennes et par lesquels elles optent pour la recherche d'une forme d'entre soi qui offre l'avantage d'éviter l'autre. *« Le surgissement d'une 'nouvelle question urbaine' a pu être regardé comme le signal d'une dislocation de la ville organique, marquée par l'entre soi des riches et la relégation des pauvres dans des territoires qui ne communiquent plus. »*<sup>vi</sup>

En réponse à cette nouvelle question urbaine, les politiques de la ville vont formuler une proposition en termes de valorisation de la mixité sociale. Comme l'utilisation de cette notion dans les débats relatifs aux procédures de régulation des inscriptions dans l'enseignement secondaire en Communauté française, la mixité sociale se voit couronnée de vertus diverses à tel point que des projets de société divergents en font usage pour justifier le bien fondé de leurs orientations. Un des problèmes majeurs que pose la notion de mixité sociale, c'est qu'elle ne dispose, en elle-même, d'aucune finalité consistante : mélanger pour mélanger n'a pas beaucoup de sens. Quel est le projet politique qui se tient derrière cette intention ? En revanche, envisagée comme moyen, elle a plus de chance de servir un projet qui peut se révéler utile et riche en terme d'interactions. Reste alors à interroger les finalités de ce projet en termes de justice distributive et de reconnaissance de la diversité culturelle, lesquelles dimensions constituent les deux composantes d'une définition dynamique de la cohésion sociale, comme le CRAc l'a indiqué dans ses trois rapports annuels<sup>vii</sup>.

### **La mixité sociale permet-elle un mouvement vers l'autre ?**

Cette nuance est importante. Elle revient à questionner l'intention qui préside à l'acte par lequel on prétend mélanger ce qui est supposé séparé. Sur quoi aboutit le mélange ? Quels sont ceux auxquels il est proposé de se mélanger et, négativement, quels sont ceux qui ne sont pas concernés par cette invitation ? Quel est le projet de société et les soubassements idéologiques qui orientent cette volonté de brasser les différences ? S'agit-il de restaurer l'ordre républicain dans les lieux par la diversité contrainte des gens ? Cette mixité est-elle envisagée au sein d'un projet idéologique qui vise à produire une culture unique, un « être ensemble » enfin débarrassé de ses différences encombrantes et dont la concentration pose problème ? Où s'agit-il d'ouvrir des mondes

clos à l'expérience de l'altérité sociale et culturelle, de manière à indiquer qu'il y a d'autres horizons ? Autrement dit, la mixité permet-elle un mouvement vers l'autre ? Autorise-t-elle à prendre en considération sa complexité ? Enfin, par le biais de cette inégalité dynamique qu'elle instaure dans la politique de recrutement scolaire, engendret-elle une réelle mobilité sociale ?

### Du discours au réel

Il existe de nombreuses contributions qui permettent d'identifier les écueils lorsqu'il est question d'œuvrer politiquement au nom des soi-disant bienfaits de la mixité sociale. Même si certaines de ces critiques valent plus pour le contexte français, il n'est pas exclu qu'elles puissent être appliquées à certaines de nos pratiques du pouvoir. Nous en retiendrons quatre.

1. Il apparaît que la mixité sociale est régulièrement envisagée à « sens unique »<sup>viii</sup> puisqu'il s'agit souvent, dans sa réalisation, d'introduire des personnes issues de milieux aisés dans des zones urbaines plutôt fragilisées. En revanche, il est plus difficile d'assumer un projet politique qui consiste à favoriser l'accès des personnes issues de milieux populaires à des établissements scolaires réputés. Dans le domaine du logement social, les communes riches préfèrent ne pas avoir à s'encombrer de logements sociaux qui risquent de dévaluer la valeur foncière des territoires environnants et poser des problèmes de cohabitation à leurs administrés.

2. Il nous semble que l'objection la plus sérieuse adressée à la mixité sociale tient aux effets pervers engendrés par certaines politiques dites de cohésion sociale. Il s'agit plus particulièrement des dispositifs mis en œuvre dans le cadre de la loi « Borloo » lesquels recourent à la notion de mixité sociale pour justifier les démolitions des tours d'habitat social. Il s'agit alors, pour reprendre les termes du Ministre, de « casser les ghettos » et ce, afin de recomposer le peuplement de ces nouveaux espaces dans une perspective dite de « cohésion sociale ». Cette justification politique est dénoncée par de nombreux chercheurs dans la mesure où il s'agit en fait, en requalifiant les lieux, de disperser la pauvreté afin de la rendre invisible. Ces procédés permettraient de revaloriser les territoires plutôt que de favoriser l'insertion des populations qui y vivent, cette dernière « incite plutôt à améliorer les conditions de vie et les chances d'accès à la formation, à un emploi, à la culture en agissant sur le lieu de vie. »<sup>ix</sup> L'usage de la notion de mixité sociale auquel il est fait référence ici participe d'une entreprise qui consiste à occulter une politique de remplacement de la population encombrante par une autre, moins problématique en termes de nuisances sociales. En outre, ces opérations représenteraient une plus value financière puisqu'elles permettraient la récupération du foncier intéressant des espaces urbains au profit des classes moyennes.

3. Plus qu'une « réprobation » à l'encontre des concentrations ethniques, la rhétorique républicaine exprimerait au travers du recours à la mixité sociale une intention « revancharde » par laquelle il serait signifié qu'il faut récupérer « les territoires perdus de la république » ceux qui font rupture avec la société. A bien y regarder, ce discours recèle une perversité subtile laquelle dissimule, sous des dorures verbales qui empruntent aux valeurs sacrées de l'homogénéité républicaine, une double injonction adressée aux habitants des quartiers de relégation : « l'une, tacite, d'avoir à rester entre

**Il ne s'agit pas de produire des identités métissées en vue d'effacer les différences mais de décroïsonner des visions restreintes du monde et des autrui qui l'habitent**

eux ; l'autre, explicite, d'éviter de constituer un « nous » qui donnerait trop à voir ce qu'ils ont en commun »<sup>x</sup>. Les pouvoirs publics ont procédé de manière intentionnelle à des politiques de concentration des minorités ethniques dans des

territoires de relégation mais, dans le même temps, la République leur refuse la possibilité de développer des solidarités locales et de prendre appui sur leur origine, leur culture et leur religion. Il y a là rien de moins qu'un formidable paradoxe : comment peut-on prétendre émanciper les minorités ethniques, « *tout en les confinant dans des espaces les plus dévalorisés, et tout en refusant une prise en compte quelconque de leurs particularités* »<sup>xi</sup>. Cette notion de mixité sociale, on le voit, peut véhiculer une intention de type guerrière, qui se donne pour plan de bataille, la lutte contre le communautarisme. Cette analyse qui porte sur le soupçon communautariste, et les intentions agressives qu'il véhicule, témoigne d'un souci obsessionnel de suppression, de dissolution de toute agrégation ethnique.

4. Outre l'intention belliqueuse que comporte l'utilisation républicaine de la notion de mixité sociale, cette vision procède également d'une forme de lecture misérabiliste qui ignore les formes de solidarité au sein des quartiers, celles qui tissent le quotidien lequel n'est pas toujours insécurisant. Le contrôle social qui se déploie dans la proximité peut induire, il est vrai, des conduites normatives et oppressantes. Mais il constitue également des ressources en termes d'aide et d'appui et lorsque ces formes de solidarité sont portées par des structures communautaires de quartier, elles sont en mesure de renforcer l'individu lequel peut y trouver un étayage pour la construction de son identité.

### Entre ouverture et occultation

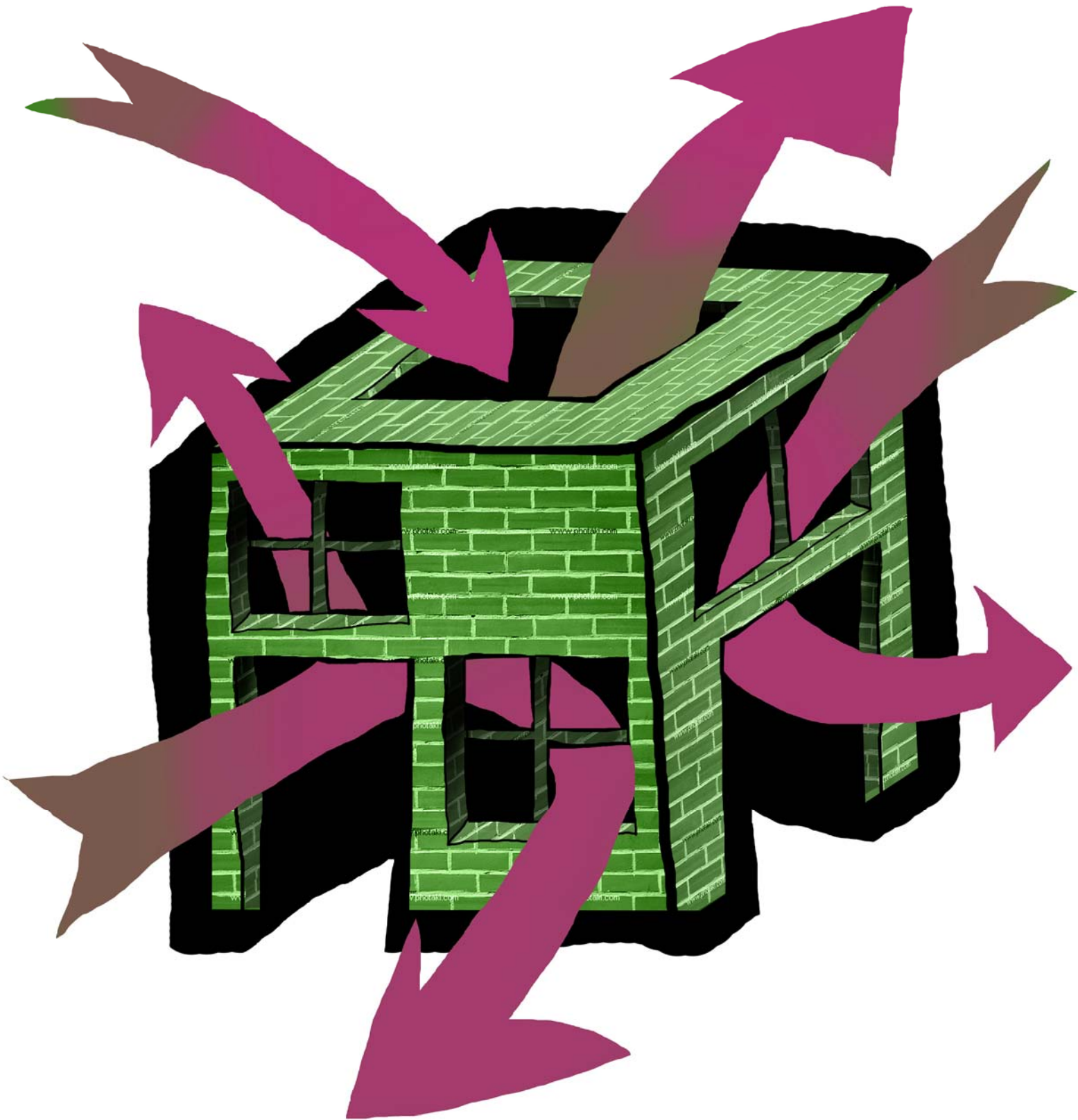
En exposant certaines des objections majeures adressées à cette notion de mixité sociale, notre intention n'était pas de la condamner au bûcher. Nous avons voulu attirer l'attention sur les usages et les significations inappropriés qu'elle peut véhiculer dans certains contextes. La construction d'une société interculturelle suppose des formes de mixité sociale organisées qui permettent aux participants de vivre une réelle ouverture vers la complexité des mondes qui constituent le pluralisme culturel de notre société. Il ne s'agit pas de produire des identités métissées en vue d'effacer les différences, mais bien de décloisonner des visions restreintes du monde et des autrui qui l'habitent. Et c'est précisément le sort matériel de ces derniers et les situations de pauvreté que certains usages de la notion de mixité sociale tentent d'occulter.

Il semble que certaines formes d'entre soi permettent à des personnes de participer à des actions de cohésion sociale, lesquelles peuvent contribuer, si elles sont menées avec une méthodologie adaptée, à renforcer ces liens forts et faibles qui constituent le capital social des individus. C'est pourquoi le fait d'ériger la diversité contrainte des gens en injonction préalable à la mise en oeuvre des actions s'avère, à notre avis, contre-productif car cela revient à exclure des individus que cette politique entend émanciper.

Nous terminerons par attirer l'attention sur les effets dommageables que recèle une approche asymétrique de la notion de mixité. Ainsi, lorsqu'il apparaît que l'invitation au brassage ne concerne que certains groupes, dans certains quartiers, les pouvoirs publics semblent mettre de côté les formes de repli affinitaires de personnes qui appartiennent aux classes aisées. Si par la mixité, il s'agit de « faire société », ce défi s'adresse à l'ensemble des habitants, y compris à ceux et celles qui résident dans des territoires urbains « protégés ».



# ESPACE NON SÉCURISÉ



# La gentrification : une mise en débat critique

*Par Inter-environnement Bruxelles*

**Est-il possible d'envisager l'amélioration de la « qualité de la vie en ville » des quartiers populaires sans que cela n'entraîne une exclusion des classes les moins aisées de la population. C'est la question sociale que pose le processus de gentrification.**

Définir la gentrification aujourd'hui nécessite une mise en perspective historique dès lors que ce processus ne peut plus être posé, à l'heure actuelle, dans les mêmes termes qu'à l'époque de son émergence. Cette évolution découle d'une transformation importante du processus lui-même qui dépasse le phénomène d'origine de transformation lente des quartiers anciens.

A l'origine, gentrification est un néologisme créé au début des années 1960 par une sociologue anglaise, Ruth Glass, qui travaillait notamment sur la place des communautés immigrées dans la société anglaise. C'est via ses recherches de terrain dans les quartiers populaires du centre de Londres qu'elle a été amenée à remarquer un processus, neuf pour l'époque, combinant réhabilitation de l'habitat ancien, installation de ménages aisés et éviction progressive des populations en place. En 1964, elle le décrit ainsi : «L'un après l'autre, de nombreux quartiers populaires londoniens ont été envahis par les classes moyennes – supérieures et inférieures. De modestes et miteuses petites maisons ont changé de mains à l'expiration du bail et sont devenues d'élégantes et onéreuses résidences. (...). Le statut social et la valeur actuels de ces logements ont, dans tous les cas, considérablement augmenté par rapport aux niveaux précédents dans ces quartiers. Une fois que ce processus de «gentrification» démarre dans un quartier, il s'étend rapidement jusqu'à ce que tous ou la plupart de ses occupants des classes populaires en soient évincés, et que le profil social d'ensemble du quartier ait changé».

En inventant le terme gentrification, l'intention de R. Glass est de créer une métaphore porteuse d'une charge critique : il s'agit bien de spécifier que le processus qu'elle observe n'est pas neutre en termes sociaux, en mettant l'accent sur son contenu de classe («invasion par la classe moyenne», «éviction de la classe populaire»). Le nouveau terme se démarque ainsi nettement des formules telles que «renouveau», «renaissance», «revitalisation», etc., déjà souvent utilisées à l'époque pour parler des transformations de certains quartiers. Celles-ci gommant le contenu social des transformations à l'œuvre, au profit de représentations vagues, neutralisantes et, souvent, naturalistes comme si la ville était un organisme vivant, soumis à des cycles naturels d'essor puis de déclin.

## **Un phénomène par étapes qui fait tache d'huile**

Dans les décennies qui suivirent, plusieurs chercheurs relevèrent des processus similaires à ceux décrits par Glass à Londres, New York, San Francisco et Paris. L'accumulation et le recoupement de ces multiples histoires de transformation de quartiers anciens populaires conduit à l'élaboration d'un modèle-type de la gentrification, fondé sur une succession de plusieurs vagues de réinvestissement : des groupes

alternatifs d'abord (homosexuels, artistes, hippies...), puis des ménages plus traditionnels des classes moyennes qui entreprennent des rénovations de l'habitat par et pour eux-mêmes, et enfin des ménages plus nantis qui achètent des maisons préalablement rénovées par des compagnies immobilières. D'une étape à l'autre, le rythme des évictions des populations initialement en place s'accélère, jusqu'à concerner les « pionniers » de la première vague. Ce « modèle par étapes » représente la gentrification comme une dynamique spontanée de rénovation de l'habitat privé dans des quartiers anciens au patrimoine dégradé mais attractif, sans forte intervention des autorités publiques ni rôle majeur des opérateurs immobiliers professionnels.

### **La contribution active des pouvoirs publics**

Cette représentation est aujourd'hui largement périmée. En effet, depuis les années 1980, la gentrification est devenue un processus bien plus massif, qui touche une large gamme de territoires en dehors des seuls quartiers centraux des plus grandes métropoles occidentales. La gentrification n'est plus non plus limitée à un processus de rénovation strictement résidentielle de quartiers anciens mais progresse aussi par constructions neuves de projets haut de gamme mêlant logements, commerces, bureaux, centres de congrès, musées, salles de spectacle. En outre, la gentrification contemporaine repose sur des modes d'intervention bien plus prégnants de pouvoirs publics et d'opérateurs immobiliers comme l'illustre de nombreux exemples de reconversion de grands sites industriels, ferroviaires ou portuaires.

***Vouloir trancher entre la gentrification ou la dégradation d'un quartier, c'est proposer une alternative infernale***

La gentrification est encouragée de multiples façons, notamment par des programmes d'investissements dans des quartiers populaires en vue de stimuler l'attractivité de ceux-ci auprès de nouveaux habitants, visiteurs ou investisseurs (primes à la rénovation, embellissement et surveillance des espaces publics, coproduction de logements dédiés à des profils moyens ou aisés).

### **Un processus d'élitisation à entrées multiples**

Il n'y a donc guère de sens, aujourd'hui, à ne faire usage de la notion de gentrification qu'en regard des seules dynamiques qui collent parfaitement à la description originelle de R. Glass. Tout l'intérêt d'une conceptualisation élargie de la gentrification est de permettre d'envisager des liens entre des réalités qui, sinon, seraient considérées séparément. On peut ainsi relier, à Bruxelles, la « sablonisation » des Marolles au redéveloppement immobilier de Tour et Taxis, aux objectifs du Plan de Développement International, à la destruction-reconstruction du quartier du Midi, aux efforts pour faire que « l'effet Dansaert » traverse le canal vers l'ouest, aux mesures visant à écarter les sans-abri du centre-ville, etc. La gentrification est devenue un processus à facettes multiples d'élitisation de la composition sociale de territoires urbains et de transformation des paysages bâtis par suite d'un réinvestissement orchestré par des alliances entre pouvoirs politiques et intérêts capitalistes privés.

### **Résoudre la tension entre rénovation et gentrification**

Comment se positionner dans ce cas par rapport à la rénovation urbaine, à l'amélioration de la « qualité de la vie en ville » en sachant que des mécanismes d'exclusion sociale entrent en ligne de compte ? Doit-on choisir entre la rénovation urbaine et le maintien des populations fragiles dans leur quartier ?



Il ne s'agit sans doute pas de condamner toute intervention, toute rénovation, en tant que telle. Mais de la penser autrement. La rénovation est aujourd'hui pensée comme un processus détaché de son rôle social pour devenir un instrument nourrissant les intérêts capitalistes privés. Certes, par le passé, cela se faisait par de massives expropriations, mais la manière plus insidieuse d'aujourd'hui produit toujours autant de violence sociale, le danger d'éviction des populations est toujours présent. Ces politiques devraient toujours s'accompagner bien en amont d'une volonté politique de régulation des loyers et d'autres politiques sociales confortant l'assise et l'émancipation du plus grand nombre.

On peut se demander si les interventions dans l'espace public des quartiers populaires sont si « nécessaires » ? D'où vient cette idée que ces quartiers doivent être transformés ? Et pour qui ? Si cette rénovation se fait au profit de nouveaux occupants sans utilité pour les anciens habitants, il s'agit plus d'une adaptation du quartier que d'une rénovation.

Vouloir trancher entre la gentrification ou la dégradation d'un quartier, c'est proposer une alternative infernale. Le choix n'est pas entre des quartiers délabrés mais habitables ou des quartiers rénovés mais aux loyers inaccessibles. Il s'agit de revendiquer le droit à la ville pour tous, ce qui paraît incompatible avec la construction d'une ville pour les élites. ■

## Le casier judiciaire Approche critique et perspectives comparées

**Cet ouvrage rassemble les contributions issues du colloque "Casier judiciaire: le papier écarlate" organisé par la LDH et la Liga**

Malgré son importance quotidienne, la question du casier judiciaire reste un parent pauvre de la recherche scientifique en Belgique. Force est de constater que manque cruellement un livre interdisciplinaire susceptible, d'une part, de faire le point sur la réglementation actuelle du casier et, d'autre part, d'ouvrir plusieurs pistes de réflexions en vue de modifier cette réglementation en particulier, de favoriser la réinsertion professionnelle d'anciens condamnés en général.

Après un travail conséquent sur feu le certificat de bonnes conduite, vie et moeurs, la Ligue des droits de l'Homme et sa consœur néerlandophone, la Liga voor mensenrechten, ont organisé le 24 octobre 2008 un colloque sur le casier judiciaire. Ce colloque visait également à sonder, d'une part, les revendications d'acteurs de terrain et, d'autre part, les projets politiques en la matière. Plus fondamentalement, l'assistance à ce colloque confirme le besoin d'actualisation et de partage des connaissances sur le casier judiciaire.

### LE CASIER JUDICIAIRE

Approches critiques et perspectives comparées

Sous la direction de  
Vanessa De Greef  
Julien Pieret



Sous la direction de Vanessa De Greef, aspirante F.N.R.S. auprès du Centre de droit public de l'Université Libre de Bruxelles, et Julien Pieret, chercheur post-doc au Centre de droit public de l'Université Libre de Bruxelles, cet ouvrage rassemble les contributions de Stéphanie Bosly, Serge de Biolley, Vanessa De Greef, Paul de Hert, Marie-Sophie Devresse, Martin Dufresne, Francisco Javier García Fernández, Sylvie Grunvald, Christine Guillain, Geert Leloup, Julien Pieret, Dominique Robert, Antoinette Rouvroy, Ronny Saelens, Vincent Seron, Véronique van der Plancke, Karel Velle, Olivia Venet, Valérie Verbruggen.

Aux éditions Larcier, coll. CRIMEN, 2011

Tarif : 45 € (+15€ de frais d'envois)

Infos et Commandes : 02/209 62 80 – [communication@liguedh.be](mailto:communication@liguedh.be)

# Le temps du lien défait

Entretien réalisé par David Morelli

*Les bonnes idées n'ont pas d'âge, elles ont seulement de l'avenir.  
Robert Mallet*

**L'âge constitue un facteur sournois de rupture d'un certain type de lien social : l'intergénérationnel. L'association Assembl'âges© tente de renouer ces liens.**

**La Chronique : comment votre association envisage-t-elle la notion d' « intergénérationnel » ?**

**Thaïs Sander, directrice d'Assembl'âges© (TS):** l'intergénérationnel, c'est le rassemblement de personnes d'âges « extrêmes » qui ne se côtoient plus, c'est-à-dire les enfants et le 3<sup>e</sup> ou le 4<sup>e</sup> âge. Le mode de vie actuel a tendance à rassembler les individus par catégories d'âge : les jeunes, les personnes actives et les seniors ne partagent plus les mêmes lieux et activités. Il faut nourrir ce lien entre les générations qui n'est plus présent systématiquement dans la sphère familiale.

**La Chronique : Quel rôle entend jouer votre association sur ce thème ?**

**TS :** Le fait qu'une personne âgée ne côtoie que des personnes de sa catégorie d'âge n'est pas toujours un choix. Assembl'âges © a.s.b.l. donne des occasions à des seniors de rencontrer des enfants autour d'un objectif commun : partager un petit moment de vie, faire des activités ensemble, se découvrir, s'enrichir au contact des autres. Pour les enfants, cette rencontre est éducative. Nous faisons le pari - qui jusqu'à présent s'est révélé exact - que les enfants entrant en contact avec les personnes âgées vont grandir avec une image plus fidèle, moins stéréotypée, du 3<sup>e</sup> ou du 4<sup>e</sup> âge. Les enfants grandiront en sachant que les seniors ont un vécu et des expériences à transmettre, à partager. Du côté des seniors, ils retrouvent au contact des jeunes enfants une vivacité, une énergie de vie très importante. C'est aussi pour eux l'occasion de rester en contact avec les évolutions de la société et de la vie de famille.

**La Chronique : comment opérez vous ce lien ?**

**TS :** Au travers d'un jeu ou d'une rencontre autour d'un thème, nous créons une structure et un espace permettant aux générations de se rencontrer. Le but est de toucher la personne *dans ce qu'elle est* plutôt que *dans ce qu'elle fait*. Le résultat de l'activité n'a en soi que peu d'importance. C'est la réflexion intérieure qui s'opère qui nous importe. Cela se manifeste par l'intérêt d'un enfant pour une personne âgée du groupe. L'enfant se rapproche de manière spontanée et ils s'approprient. Cela se manifeste également par un adulte – présent avec son enfant - qui va se questionner sur ce que vivent ses parents, les personnes âgées en général et sur le regard que ses propres enfants porteront sur lui quand il sera âgé. Cela touche à des choses précises et émotionnelles.

**La Chronique : c'est un travail de longue haleine...**

**TS :** Nous mettons en place, à Bruxelles et dans diverses communes wallonnes, une infrastructure régulière pour un minimum d'une année. Cela peut aller jusqu'à 4 ou 5 ans. Nous implantons, par exemple, un lieu de rencontre hebdomadaire enfants/parents/seniors dans une maison de repos. Pendant une demi-journée par semaine, ils peuvent s'y rencontrer, autour d'un jeu ou d'un café. Nous faisons également venir des seniors dans les écoles, non pas comme bénévoles mais comme participants à des activités thématiques.

**La Chronique : la participation est le fruit d'une démarche personnelle du senior ?**

**TS :** Nous accordons une importance particulière à la liberté de participation. Quand les gens viennent librement et adhèrent à ces échanges, ils souhaitent aller plus loin dans la

démarche. Certaines personnes vont s'attacher à un enfant tandis que d'autres vont plutôt apprécier le fait d'être dans le groupe et sa dynamique, sans chercher à nouer un lien individuel. C'est là que se joue l'espace de liberté.

### **La Chronique : cette cassure générationnelle touche-t-elle également les autres cultures ?**

**TS :** les personnes d'origines étrangères sont tout autant coupées de leur famille que les autres. Toutes origines confondues, 80% des seniors sont à la maison, seuls ou en famille. Dans les publics d'origine étrangère, les aînés sont moins souvent placés dans des homes et vivent rarement seuls dans leur domicile. Mais ils ne se retrouvent pas automatiquement chez les enfants : ils vivent chez un oncle, un cousin... Les regroupements familiaux ne sont sans doute pas ceux que l'on imagine. Le modèle parental du couple avec enfants autonomes et indépendant est également devenu la référence dans les cultures étrangères vivant en Belgique.

### **La Chronique : Ces activités de mises en lien sont-elles pérennisées ?**

**TS :** Après avoir goûté à cette approche, ils sont nombreux à vouloir continuer mais nous n'avons pas les moyens budgétaires de les pérenniser. Certaines structures ont tenté de continuer l'expérience mais, avec le temps et sans une personne compétente pour nouer les liens, le projet capote. Ca a été le cas pour de nombreuses crèches implantées dans les maisons de repos. Au-delà des problèmes de moyens, il faut que les autorités prennent conscience que le secteur intergénérationnel, qui est actuellement à cheval entre l'enseignement, la petite enfance et l'éducation permanente, est un vrai secteur à part entière, pas un axe secondaire.

### **L'art du Décoll'âges**

Parmi les nombreuses activités de l'association Assembl'âges ©, présentons, à titre exemplatif, Décoll'âges, un espace d'activités extrascolaires avec des enfants de 2 à 12 ans et des personnes âgées.

L'objectif est de permettre aux enfants (niveau : enseignement fondamental ordinaire ou spécial) de rencontrer des personnes âgées soit en maison de repos soit dans un lieu adéquat aux activités (centres culturels, locaux communaux, maisons de quartiers, ...).

Ces élèves peuvent être ceux fréquentant les garderies scolaires pendant de longues heures, les plaines de vacances pendant les congés ou les associations et missions locales de prévention et d'aide à la jeunesse, les bénéficiaires de CPAS...

Ces activités permettent au groupe de créer des liens de confiance entre les adultes et les enfants par le biais d'activités ludiques, créatives et/ou de soutien scolaire encadrées par des animateurs formés.

L'intégration d'enfants handicapés se fait en concertation avec la famille et si nécessaire avec le soutien d'une association spécialisée.

### **La Chronique : Des solutions existent-elles pour réduire ces fractures générationnelles ?**

**TS :** Créer des espaces de rencontre pourrait être utile. Il n'y a pas de salle de jeu ni de lieu d'accueil pour les enfants dans les maisons de repos. Si un espace à l'usage des familles est prévu, comme dans certains hôpitaux, elles auront sans doute plus envie de venir avec leur(s) enfant(s). Cet espace pourrait être également investi par le personnel qui y emmènerait ses enfants durant les vacances ou par d'autres associations du quartier. Nous travaillons actuellement sur un projet pilote d'habitat communautaire à petite échelle pour senior basé sur un principe intergénérationnel incluant un mode de garde pour les enfants. Alors que le manque d'infrastructure concernant la petite enfance va devenir problématique à Bruxelles dans moins de 10 ans, ce projet prend tout son sens.



**Assembl'âges ©**

Rue des Fleuristes 30

1082 Berchem-Sainte-Agathe

T : 02 466 27 20 G : 0474 47 60 41 F : 02 466 27 20

[www.assemblages-asbl.be](http://www.assemblages-asbl.be)

# Handicap : des aménagements raisonnables et valides

Par *Véronique Ghesquière,*  
*Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme*

**Comment permettre aux personnes en situation de handicap de pouvoir s'intégrer dans une société dans laquelle ce handicap peut constituer un facteur discriminant ? Les aménagements raisonnables constituent une réponse favorisant l'égalité de traitement.**

Le concept d'aménagement raisonnable se confond souvent avec celui d'accommodement raisonnable qui concerne les adaptations introduites afin de faciliter le respect de certaines obligations religieuses : repas halal, port du foulard, jours de congés alignés sur les fêtes religieuses, etc.

Or, les dispositions légales en Belgique en matière d'aménagement raisonnable ne concernent que... les personnes handicapées.

Mais il est vrai que le principe d'aménagement raisonnable trouve son origine dans la jurisprudence canadienne et américaine relative à l'interdiction de discriminer sur base de la conviction religieuse. « *Dans ce contexte, elle signifie que certaines règles d'applicabilité générale doivent prévoir des exceptions au bénéfice de personnes ayant une religion déterminée, afin de permettre à celles-ci de ne pas subir une exclusion résultant de l'application, à leur égard, de réglementations ou de pratiques — concernant par exemple les horaires de travail ou le port vestimentaire — qui n'ont pas pu être conçues en tenant compte de leur situation propre* »<sup>12</sup>.

Le concept de *reasonable accommodation*, appliqué aux personnes en situation de handicap, est apparu notamment en 1990 dans l'Americans with Disabilities Act (ADA) et a été défini comme « *tout changement dans l'environnement de travail ou dans la façon de faire habituelle permettant à un individu handicapé de profiter des mêmes chances d'embauche que les autres* ». <sup>13</sup>

## Du médical au social

Les aménagements raisonnables sont donc nés dans le mouvement qui a vu le concept de handicap évoluer d'un modèle médical vers un modèle social. Dans ce cadre, le handicap n'est plus la caractéristique propre d'une personne, incapable, déficiente, qui doit se soigner et s'adapter mais résulte de la confrontation de certaines limitations liées à des déficiences - physiques, psychologiques, intellectuelles ou sensorielles - avec un environnement peu ou pas adapté.

Sont ainsi visés les transports et les bâtiments inaccessibles, les préjugés et les comportements méprisants, le manque d'aménagements des loisirs, de la culture, des écoles qui créent les situations de handicap.

Ce changement de paradigme a influencé les plus récentes législations concernant les droits des personnes handicapées et y a introduit le concept d'aménagement raisonnable.

La directive européenne 2000/78/CE, dont sont issues la plupart des textes légaux anti-discrimination européens, y consacre son article 5 et en fait une obligation pour les Etats Membres : *« afin de garantir le respect du principe de l'égalité de traitement à l'égard des personnes handicapées, des aménagements raisonnables sont prévus. Cela signifie que l'employeur prend les mesures appropriées, en fonction des besoins dans une situation concrète, pour permettre à une personne handicapée d'accéder à un emploi, de l'exercer ou d'y progresser, ou pour qu'une formation lui soit dispensée, sauf si ces mesures imposent à l'employeur une charge disproportionnée. Cette charge n'est pas disproportionnée lorsqu'elle est compensée de façon suffisante par des mesures existant dans le cadre de la politique menée dans l'Etat membre concerné en faveur des personnes handicapées ».*

La transposition de la directive en droit belge<sup>14</sup> va au-delà des prescrits européens en appliquant la notion d'aménagement raisonnable à tous les domaines de la vie en société : dans le secteur de l'emploi mais aussi du logement, des services, des activités sociales et culturelles.

### **Refus discriminants**

Le défaut ou le refus d'un aménagement raisonnable fait que la personne handicapée est traitée de façon égale alors qu'elle est dans une situation différente. Refuser un aménagement raisonnable en faveur d'une personne handicapée est désormais une discrimination.

En vertu de la législation anti-discrimination, le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme est chargé, depuis 2003, de traiter des situations de discrimination sur base du handicap. Dans ce cadre, il compte chaque année de nombreux signalements liés à des refus de mettre en place des aménagements raisonnables pour une personne en situation de handicap dans tous les secteurs de la société.<sup>15</sup>

***Un aménagement raisonnable n'est ni une faveur, ni un avantage, mais un droit pour la personne en situation de handicap. Il rétablit, par les mesures introduites, l'égalité des chances.***

Concrètement, si un employeur reçoit, en entretien d'embauche, une personne sourde sans adapter certains tests ou en refusant la présence d'un interprète, la personne sourde n'aura pas les mêmes chances d'être sélectionnée.

Ce type d'aménagements permettra aux personnes en situation de handicap d'accéder, de participer et progresser dans les différents domaines couverts par les textes légaux anti-discrimination.<sup>16</sup>

### **Impact et efficacité**

Ceux-ci doivent être efficaces, permettre une participation égale, autonome et digne et garantir la sécurité des personnes en situation de handicap. Ils peuvent être matériels, comme l'installation d'une porte automatique pour les personnes en chaise roulante ou l'émission d'une information sonore pour les personnes malvoyantes dans les transports en commun. Mais il faut également envisager des aménagements immatériels comme un changement d'horaire pour permettre à un travailleur de suivre un traitement médical ou à un élève en situation de handicap de bénéficier d'un soutien pédagogique particulier (temps plus long aux examens, correcteurs orthographiques...).

Quant au caractère raisonnable de l'aménagement, la législation précise seulement qu'il ne doit pas représenter une charge disproportionnée pour la personne ou l'entreprise ou l'école qui doit le mettre en place. Certains indicateurs ont été proposés afin d'apprécier le caractère raisonnable de celui-ci<sup>17</sup>. La charge sera bien sûr évaluée sous ses aspects financiers, proportionnellement aux moyens dont dispose l'entreprise, l'école ou

l'organisme concerné (les obligations ne seront pas les mêmes pour la grand surface commerciale et l'épicier du coin).

Il y a lieu également de considérer l'impact de l'aménagement sur l'organisation de l'activité ou du travail, sur la durée de l'aménagement nécessaire (un aménagement coûteux pour un contrat de 3 mois sera considéré comme irraisonnable) tout en tenant compte de la présence ou non d'une alternative (les bus et trams à Paris doivent être accessibles et aménagés car le métro parisien est impossible à aménager). Chaque cas doit être apprécié individuellement. Peu de jurisprudence existe<sup>18</sup>.

### Evolution de la perception du handicap

Enfin, on peut s'attendre à voir ce concept se renforcer et se faire connaître dans le cadre du suivi et de l'implémentation de la récente Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Celle-ci a été ratifiée en juillet 2009 par la Belgique qui n'attend plus que la désignation imminente de l'organe chargé du suivi, de la promotion et de la protection de cette Convention. Rares sont les textes internationaux qui ont été aussi loin dans la déclinaison des formes de la discrimination.

La notion d'aménagements raisonnables percole à travers les articles qui touchent à l'ensemble des secteurs de la société et présentent des mesures souvent détaillées et ce, pour les différents types de handicap (traduction en braille, langue des signes, accompagnement des personnes avec une déficience intellectuelle afin d'exercer leur capacité juridique, accessibilité des technologies de l'information et de la communication...).

**Les personnes handicapées doivent pouvoir jouir de tous les droits civiques, politiques, économiques, sociaux et culturels.**

En son article 2, les aménagements raisonnables y sont définis comme « les modifications et ajustements nécessaires et appropriés n'imposant pas de charge disproportionnée ou indue apportés, en fonction des besoins dans une situation donnée, pour assurer aux personnes

*handicapées la jouissance ou l'exercice, sur base de l'égalité avec les autres, de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales ».*

La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées rappelle de manière forte que les personnes handicapées doivent pouvoir jouir de tous les droits civiques, politiques, économiques, sociaux et culturels. Elle confirme l'évolution des idées relatives au handicap et pose les garanties nécessaires à l'exercice de ces droits en prenant en compte les besoins des personnes en situation de handicap. █



# De quoi l'expulsion des gens du voyage est-elle le nom ?

*Par Julie Ringelheim,  
chercheuse FNRS et administratrice LDH*

Le 30 septembre 2010, la FIDH a introduit une réclamation collective contre la Belgique auprès du Comité européen des droits sociaux, dénonçant le sort fait aux gens du voyage dans notre pays. En effet, les gens du voyage qui souhaitent vivre en caravane selon leurs traditions éprouvent de plus en plus de difficultés à trouver des lieux où on les autorise à habiter. Pourtant, ces familles sont prêtes à payer la location d'un emplacement et, pour certaines d'entre elles, à acheter un terrain. Mais le permis d'urbanisme requis pour placer une caravane sur un terrain privé leur est presque systématiquement refusé. Or, les autorités restent en défaut de créer un nombre suffisant de sites caravaniers publics auxquels elles pourraient avoir accès. Beaucoup de gens du voyage sont donc acculés à un choix : occuper un lieu sans autorisation et vivre sous la menace constante d'une expulsion ou renoncer à un mode de vie auquel ils sont profondément attachés.

La Région flamande a pris des mesures, tenant compte de la diversité des pratiques en matière de vie en caravane, pour inciter les communes à aménager des terrains caravaniers, en leur remboursant 90 % des frais encourus. A l'heure actuelle, seule une minorité de gens du voyage vit en permanence de manière itinérante. La plupart d'entre eux souhaitent habiter au même endroit la majeure partie de l'année, notamment pour assurer la scolarité de leurs enfants ou trouver un emploi, tout en voyageant quelques mois ou semaines par an. Les autorités flamandes ont donc cherché à promouvoir deux types de terrains caravaniers : des terrains résidentiels, sur lesquels des familles peuvent habiter pour de longues durées, et des terrains de séjour temporaire, où ceux qui voyagent peuvent s'arrêter pour deux ou trois semaines. Vingt-neuf sites résidentiels ont été créés, permettant d'accueillir environ la moitié des 900 familles en recherche de ce type de terrains en Flandre. Par contre, seules quatre aires de séjour temporaire ont été aménagées, offrant moins de 80 emplacements, alors que les besoins seraient cinq fois supérieurs.

## Ségrégation spatiale

La situation est néanmoins nettement meilleure qu'en Wallonie et à Bruxelles. Dans la capitale, on ne trouve qu'un seul petit terrain public résidentiel, d'à peine six emplacements. La Région wallonne ne compte qu'un terrain public de séjour temporaire, près de Bastogne. Longtemps, les gens du voyage qui circulaient ont pu compter sur une tolérance des communes, qui acceptaient de leur louer ou de mettre à leur disposition temporairement des terrains inutilisés. Mais cette attitude devient rare. Au contraire, au cours de l'été 2010, on a vu plusieurs bourgmestres monter au créneau pour demander l'expulsion de familles qui tentaient de faire halte dans leur commune.

Que nous enseigne sur notre monde actuel cette incapacité à faire une place à un mode d'habitat traditionnel, qui concerne à peine quelques milliers de personnes? Comment comprendre cet empiètement des communes à expulser les gens du voyage de leur sol ? Leur mode de vie différent suffit à les rendre suspects aux yeux de beaucoup. Mais l'explication est peut-être aussi à chercher du côté de ce qui fait la spécificité de la vie en caravane : la mobilité. Dans une société où les inégalités socio-économiques sont de plus en plus inscrites dans l'espace, où populations défavorisées et minorités ethno-culturelles se retrouvent concentrées dans des quartiers ou des zones bien déterminées, les gens du voyage échappent potentiellement aux lois non écrites de la ségrégation spatiale par la possibilité qu'ils ont de se mouvoir hors des lieux auxquels on voudrait les assigner. Cette faculté de franchir la frontière invisible qui sépare les zones des riches de celles des pauvres, bousculant l'ordre établi et la tendance à l'entre soi, n'est sans doute pas étrangère à l'inquiétude et au rejet que leur présence suscite.

# Nouvelles technologies : pour quelle vie en société?

Par **Gérald Hanotiaux**  
**Collectif Dé-Mobilisation**

***Comment faire cohabiter les êtres humains et les nouvelles technologies à l'heure où les outils technologiques utiles à la téléphonie mobile envahissent notre quotidien ? Le Collectif Dé-mobilisation propose des pistes de réflexions, parfois radicale mais souvent intéressantes, sur cet enjeu social, environnemental et sanitaire***

Depuis une quinzaine d'années se sont imposés dans notre environnement une série d'outils technologiques, dont le nombre nous permet d'évoquer une véritable invasion. Il en résulte une situation inédite, aux nombreuses implications sociales, touchant l'organisation de la vie quotidienne, le respect d'autrui, le rythme de vie - privée et professionnelle -, ou encore le droit à un environnement sain et le respect de la santé publique.

Si ces dimensions sociales sont extrêmement préoccupantes (contrôle social et policier, floutage entre temps de travail et temps libre...), nous nous pencherons ici plus particulièrement sur les dimensions sanitaires de ce problème de société. Parallèlement à la dangerosité sur le long terme des rayonnements de micro-ondes sur les êtres humains, enfin reconnue de plus en plus largement<sup>19</sup>, nous sommes également face aux victimes actuelles des technologies sans fil. Nous vivons en effet avec des personnes, en nombre croissant, pour lesquelles l'exposition aux rayonnements de micro-ondes est une véritable torture physique au quotidien. L'air environnant provoque chez eux des incapacités à dormir, des douleurs dans les membres, des bourdonnements électriques dans le cerveau, des acouphènes sifflants, des sensations de brûlures sous la boîte crânienne, des douleurs dans la nuque, etc. Ces symptômes, couplés à l'absence d'échappatoire possible, entraînent en outre d'inévitables effets sur le moral des individus touchés.

Après avoir vécu des années de négation officielle de leur situation - ajoutant aux symptômes la confrontation au scepticisme des proches et des médecins -, les victimes ont vu l'Organisation Mondiale de la Santé fournir une définition précise des symptômes de ce qu'on appelle parfois le 'syndrome des micro-ondes'<sup>20</sup>. Cette reconnaissance officielle de la destruction de leur vie quotidienne n'a cependant pas été accompagnée de quelconques conseils aux Etats, ni d'aucune mesure de santé publique. Alors qu'elles sont les victimes permanentes d'une agression, on colle à ces personnes une étiquette : 'électrohypersensibles'. Pour le reste, débrouillez-vous! Dès lors que la reconnaissance d'un problème sanitaire, aussi grave, n'est accompagnée d'aucune mesure pour l'enrayer, nous assistons dès lors simplement à la banalisation programmée d'une situation inacceptable, avalisée par les autorités sanitaires.

## **Quelle organisation sociale avec ce problème de société?**

Réalisons l'exercice : dans la société d'aujourd'hui, quelles sont les situations, en apparence anodines, qui peuvent se révéler être douloureuses pour certains? Un rendez-vous pour boire un verre? 'Wi-fi compris' sera le plus souvent fièrement annoncé sur la vitre de l'établissement. Louer un hôtel? Idem, durant le temps de repos des vacances. Travailler dans une bibliothèque universitaire? Un relais wi-fi est présent au plafond, tous les cinq mètres. En sortir pour tenter d'atténuer les symptômes? Le wi-fi est projeté partout en plein air sur le campus. Une visite à l'hôpital? Des relais de téléphonie mobile sont omniprésents dans les couloirs. Etc... Combien de fois sommes-nous confrontés avec un téléphone mobile sur une journée? Même dans le logement personnel, personne n'est à l'abri, la téléphonie mobile du quartier y cumulant la plupart du temps ses rayonnements avec plusieurs réseaux wi-fi s'entrecroisant dans la



chambre à coucher, accompagnant en outre ceux des téléphones sans-fil d'intérieur des voisins.

Notre corps est donc aujourd'hui agressé physiquement partout où il y a du réseau de téléphonie mobile, c'est à dire partout! Pour certains, ces technologies sans fil auxquelles on ne peut échapper, représentent un indéniable facteur d'exclusion sociale. Des personnes doivent cesser de travailler, les lieux de travail étant pourvu en wi-fi et autres téléphones fixes sans fil, d'autres sont licenciées, l'employeur niant la réalité des symptômes, de même que le médecin du travail, niant ou ne connaissant simplement pas l'ampleur du problème.

Ne nous y trompons pas, il ne s'agit nullement d'une anecdote de l'Histoire. Comment, sous le prisme des droits humains, envisager et décrire la situation de personnes dont le corps n'est accueilli nulle part sans souffrance, en raison de machines installées sciemment dans l'environnement?

### Quelle 'solution' pour continuer à vivre ensemble?

Nous sommes aujourd'hui dans une situation où des êtres humains en sont réduits à se barricader dans leur logement, dormant dans des cages de Faraday, une structure métallique hermétique représentant le seul moyen de s'isoler un moment des champs électromagnétiques de micro-ondes. Les cas les plus avancés dans l'affection s'exilent, à la recherche d'un hypothétique lieu préservé, d'autres errent dans des véhicules transformés en cage de Faraday mobiles, d'autres encore revendiquent la mise en place de villages sans ondes, où il faudrait s'isoler, se réfugier en quittant sa vie et son entourage<sup>21</sup>, ou revendiquent un statut d'handicapé. Est-ce d'un tel monde dont nous voulons, poussant à une ségrégation d'un nouveau type?

Face à ce problème majeur de société, une solution existe : en débranchant les machines, chacune et chacun peut récupérer une vie normale, et à plus large échelle, enrayer le développement des pathologies déclenchées ou aggravées par ces engins fondamentalement dispensables. Les personnes décrites comme hyper-sensibles sont en réalité des alertes pour nous tous! Si celles-ci cessent nécessairement l'utilisation de ces technologies nocives, beaucoup d'autres hélas, leur corps n'ayant pas compris la nocivité, continuent à propager ce problème sanitaire d'envergure. Les personnes dénuées de symptômes devraient aujourd'hui être les plus virulentes à se battre et à réclamer des mesures sanitaires urgentes, avant d'être elles-mêmes touchées par le 'syndrome des micro-ondes'.

Connaissant l'ampleur de cette situation, nous sommes dès lors confrontés à ces élémentaires questions : allons-nous installer dans les logements et les lieux publics des câbles pour accéder au réseau internet? Allons-nous continuer cette absurde fuite en avant ou plutôt reprendre un rythme de vie normal en enrayant le développement de la téléphonie mobile?

### Dé-mobilisation : informer... et mobiliser

L'évolution technologique de société relativement récente, est devenue la préoccupation principale d'un groupement de bruxellois, le Collectif Dé-Mobilisation.

Né à Saint-Gilles durant l'été 2009, à la suite de discussions de riverains au sujet d'antennes cachées par les opérateurs au niveau des logements, le Collectif a décidé de mener un travail d'information envers les habitants de la Région Bruxelloise.

Son initiative principale, simple et élémentaire, consiste en l'organisation de 'balades électromagnétiques', afin d'exposer l'ampleur du problème de société dans lequel nous sommes plongés. Durant ces balades, afin de rendre visible l'invisible, des mesures des niveaux de rayonnements électromagnétiques sont réalisées à proximité des antennes, et lors des arrêts, différentes thématiques liées au développement des technologies sans-fil sont abordées avec le public : santé, technique, législation, éthique, aspects sociaux, actualité...

Le Collectif prône une Dé-Mobilisation directe, par l'arrêt de l'utilisation de la téléphonie mobile, et une Dé-Mobilisation symbolique, des rythmes et modes de vie imposés par les nouvelles technologies.

#### Collectif Dé-Mobilisation

<http://demobilisation.wordpress.com/>  
[retouraufilaire@gmail.com](mailto:retouraufilaire@gmail.com)

Nous ne sommes nullement naïfs au sujet des forces en présence, ni au sujet du niveau de pénétration de ces technologies, mais nous sommes forcés d'en appeler à la conscience et à l'action individuelle. En effet, économiquement mouillés jusqu'au cou, nous ne pouvons compter dans l'immédiat sur les pouvoirs publics pour réellement nous informer et prendre les nécessaires mesures sanitaires, sans qu'elles leurs soient fermement exigées.

Nous le constatons quotidiennement, parallèlement à la reconnaissance progressive de la nocivité de ces technologies, la propagande continue inlassablement pour en promouvoir l'étendue dans tous les domaines de la vie sociale, à la télévision, à la radio, dans les journaux, sur les murs de la ville, etc. En dépit du bon sens, de nouvelles antennes de téléphonie sont en ce moment même installées. Or plus d'antennes équivaut bien entendu à soumettre plus de gens à la proximité directe des radiations. Une certitude aujourd'hui face aux pratiques environnementales de nos sociétés, couplées au facteur temps – aujourd'hui une quinzaine d'années d'exposition continue : les victimes vont continuer à augmenter.

La question de société en jeu est fondamentale : allons-nous privilégier la vie humaine plutôt que le développement technologique? █

**Pour télécharger la version intégrale du texte, incluant une réflexion sur la dimension sociale du développement de la technologie mobile, cliquer sur ce lien.**

**ESPACE  
NON SÉCURISÉ**

## *Balade électromagnétique*

**Samedi 1/10 – 14h>16h**

*En collaboration avec le collectif Dé-mobilisation et Rénohuis*

*Le collectif « Dé-mobilisation » propose de repérer les antennes GSM placées sur les toits et les antennes de micro-cellule placées sur les façades des bâtiments et dissimulées à l'intérieur d'enseignes.*

**Infos et réservations : 0477 299 160**



# Des villes à la mesure des femmes

Par Virginie Tumelaire,  
Amazone asbl

**Les politiques locales ont un rôle important à jouer pour améliorer la place des femmes dans l'espace public urbain. Avec, à l'horizon, un vivre ensemble respectueux de l'égalité entre femmes et hommes.**

Depuis les années 70, la prise en compte du genre<sup>22</sup> dans diverses disciplines - notamment en géographie - a sorti l'espace urbain de sa neutralité sexuelle et a permis une lecture spatiale des villes à travers le prisme des rapports sociaux de sexe. Les recherches en géographie de genre ont montré que la société industrielle, par le biais de la division sexuelle du travail et des valeurs patriarcales, a produit des espaces-temps urbains hiérarchisés, plus ou moins ouverts pour les hommes assurant le rôle productif, et enfermants pour les femmes assignées aux tâches domestiques. La *ville fonctionnelle* comme expression spatio-temporelle du taylorisme et de la domination masculine, achèvera de limiter les femmes dépendantes de leur mari à un espace-temps déterminé par le rôle reproductif que l'ordre économique et social leur a imposé à partir du 19<sup>e</sup> s. (Coutras 1994) et (Lassave & Querrien, 1997).

A partir des années 60, l'arrivée en masse des femmes sur le marché du travail et le basculement vers une société des services éprouvent le zonage fonctionnel rigide des villes modernistes. A l'heure actuelle, les hommes comme les femmes en subissent les inconvénients tout au long de leur vie quotidienne, notamment au cours de leurs déplacements professionnels. Ces inconvénients ont tendance à peser davantage sur les femmes qui malgré leur accès au travail rémunéré, peinent à s'affranchir de leur rôle reproductif qui contraint encore leur temps et leur espace.

Selon la célèbre formule d'Henri Lefebvre «*la ville est la projection au sol des rapports sociaux*», la ville révèle les discriminations et les inégalités femmes/hommes se manifestent diversement dans l'espace urbain en ce qui concerne la sécurité<sup>23</sup>, la mobilité, l'habitat, la gestion des temps, l'aménagement urbain... L'article ne cataloguera pas leurs manifestations -que les études de genre analysent dans toute leur complexité- mais se penchera plutôt sur les stratégies que les mouvements de femmes veulent mettre en place pour lutter contre ces inégalités et présentera deux outils qui promeuvent l'égalité f/h dans les politiques locales.

## La place des femmes dans l'espace public

Afin d'améliorer la place des femmes dans l'espace public urbain, les mouvements de femmes ont considéré les mots *place* (Billen & Gubin 1994: 250) et *espace public* à la fois dans leur sens spatial mais aussi dans leur sens plus large, à savoir le rôle des femmes dans l'espace public. En effet, combattre les manifestations des inégalités femmes/hommes dans l'espace urbain ne peut se réaliser sans remettre en cause le (l'hétéro)sexisme des instances décisionnelles compétentes en la matière. C'est pourquoi les champs d'action ciblés par les mouvements de femmes dépassent largement le cadre spatial de la ville: il s'agit avant tout d'augmenter la participation des femmes dans la gouvernance locale et dans la prise de décision politique.

A l'heure actuelle, alors que la moitié des habitants des communes sont des femmes, le taux de femmes dans les conseils communaux atteint 33%, il y a 30% de femmes échevines et seulement 10% de femmes bourgmestres<sup>24</sup>. Parallèlement, les mouvements de femmes revendiquent que le genre soit systématiquement pris en compte dans l'ensemble des décisions, compétences et services des communes. L'enjeu est de taille car les communes représentent le niveau de pouvoir le plus proche des citoyen-ne-s: une prise en compte systématique du genre au niveau communal pourrait avoir un impact direct sur le vivre-ensemble des habitant-e-s.

### Une analyse de la vie quotidienne

Deux chartes donnent corps aux revendications des mouvements de femmes en intégrant cette double approche de l'espace public urbain.

La première est le résultat d'un projet de recherche financé en partie par la Commission européenne. Elle est le fruit d'une réflexion approfondie sur «qu'est-ce qu'une ville à la mesure des femmes?» et «comment la réaliser?». Elle est un outil de liaison entre les femmes, le monde de la recherche, la société civile et le monde politique. La [Charte européenne des femmes dans la cité](#) a été conçue en 1994 avant la 4<sup>e</sup> Conférence mondiale des femmes de Pékin (1995) et appartient à la mobilisation féministe des années 90 pour une meilleure représentation des femmes en politique et pour un agenda politique qui inscrive les problématiques de genre. Ainsi, la démocratie paritaire et l'approche de genre comme méthode de travail sont considérées par la charte comme la condition pour que les femmes aient un véritable droit à la cité et que leur prise en compte dans l'urbain ne soit plus réduite à une question d'aménagement de trottoirs pour les poussettes.

### « La ville est la projection au sol des rapports sociaux »

La charte s'adresse à la fois aux autorités locales et aux professionnels de l'aménagement urbain. Elle présente un état des lieux des dysfonctionnements urbains,

une déclaration en 12 points, cinq thèmes principaux -planification urbaine, mobilité, sécurité urbaine, habitat et stratégies- autour desquels les travaux se sont articulés, et enfin un catalogue d'actions positives portant sur ces cinq thèmes.

L'apport des travaux réalisés dans ce cadre a été majeur et reste d'actualité, que ce soit en termes d'analyse transdisciplinaire, d'identification des problèmes ou de solutions proposées. La charte comporte également un caractère militant car elle a collecté et diffusé une somme importante de travaux féministes sur lesquels les expert-e-s se sont basés. Dans une perspective *bottom-up* et dans une optique de valorisation des femmes, le point de départ de la charte est l'analyse de la vie quotidienne à travers l'expertise qu'en ont les femmes pour en faire un enjeu politique. La charte promeut auprès des décideurs politiques et des professionnels de l'aménagement l'approche différenciée par le sexe des cinq thèmes développés et encourage les femmes à se pencher sur ces thèmes en participant activement à la prise de décision. La charte souligne la nécessité d'une représentation équilibrée femmes/hommes tant parmi les autorités locales que parmi les professionnels de l'aménagement urbain. (Minaca 1997)

### Une feuille de route pour l'égalité

La deuxième, [La Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale](#) (2006) du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE), n'aurait certainement pas vu le jour sans la première. Ciblante quant à elle le niveau institutionnel, elle se veut une feuille de route pour l'égalité femmes/hommes au niveau subnational. Mais comme elle reconnaît la nécessité de collaborer avec, *entre autres*, les partenaires de la société civile pour achever l'égalité f/h, elle implique donc les organisations de femmes dans son travail.

La charte est destinée aux collectivités régionales et locales d'Europe qui sont invitées à la signer. Le CCRE, par cette charte, fournit aux autorités locales un cadre défini par 6 principes<sup>25</sup> qui leur permettra d'intégrer la dimension du genre de façon inclusive dans chacune des fonctions du signataire: «*représentant démocratique de la communauté locale, pourvoyeur et commanditaire de services, planificateur et régulateur et enfin, employeur*» (p. 9).

Moins pilote que la précédente mais plus pratique, cette charte a la double fonction d'engager les signataires et de les accompagner car elle est à la fois un véritable document politique et un instrument concret de *gender mainstreaming*<sup>26</sup>. Elle est par ailleurs relayée par le Conseil de l'Europe qui dans sa Résolution 303(2010) du 19 mars 2010 «[Pour une égalité durable des genres dans la vie politique locale et régionale](#)» recommande aux pouvoirs locaux et régionaux d'Europe de s'engager pour l'égalité en la ratifiant.

En signant la charte, les pouvoirs locaux s'engagent principalement à mettre en place dans les 2 ans qui suivent un plan d'action pour l'égalité qui réponde aux exigences formulées et à le soumettre régulièrement à un système d'évaluation (qui n'est malheureusement pas précisé).

### **Le top Gender mainstreaming urbain**

A ce jour, 1045 communes issues de 27 pays d'Europe (22 pays de l'UE ainsi que la Suisse, la Norvège, l'Islande, la Moldavie et la Serbie) se sont engagés à considérer l'égalité f/h à l'échelle locale. En top 3: trois pays du Sud de l'Europe pourtant réputés très patriarcaux: l'Italie occupe la 1<sup>e</sup> place avec 392 communes signataires, viennent ensuite l'Espagne (119 communes signataires) et le Portugal (117 communes signataires). Quant à la Belgique, il est bon de rappeler à un an des élections des conseils communaux et provinciaux qu'elle arrive en 14<sup>e</sup> position, avec seulement 6 signataires<sup>27</sup>!

Notons enfin à titre anecdotique que deux villes signataires de la charte figurent en tête du classement Mercer «[Quality of living ranking](#)»<sup>28</sup>. Il s'agit de Vienne (1<sup>e</sup> place) et de Zürich (2<sup>e</sup>). Elles figurent parmi les bons élèves en *gender mainstreaming* et des représentant-es- communaux-ales sont régulièrement invité-e-s à des colloques pour exposer la façon dont le genre a été intégré dans l'administration et la politique locale. Bien que l'enquête Mercer n'en tienne pas compte pour établir son classement, on sait que l'égalité f/h influence le bien-être -le [Better Life Index](#) de l'OCDE l'intègre d'ailleurs. Il est difficile de dire si l'approche de genre dans l'ensemble des décisions et services des villes de Vienne et Zürich a eu impact sur les critères observés par Mercer ... mais gageons que oui!

*L'ensemble des liens proposés dans ce texte sont actifs.  
Vous pouvez également consulter la [Bibliographie](#) sur ce sujet.*

# Prospectives citoyennes

Par David Morelli,  
Commission Nouvelles technologies

**Démarche citoyenne originale, OLLN2050 propose aux habitants d'Ottignies/Louvain-la-Neuve d'imaginer leur ville à l'horizon 2050. Une vision à long terme dans laquelle la question du vivre ensemble constitue un enjeu majeur.**

A quoi ressemblera votre commune dans 40 ans ? Comment aura évolué son environnement naturel, urbanistique et social? Comment ses habitants occuperont-ils leurs journées et leurs loisirs? Comment s'y déplacera-t-on ? Comment y consommera-t-on ?

Préoccupé par ces questions à propos de la ville Ottignies/Louvain-la-Neuve à l'horizon 2050, un groupe de citoyens a obtenu le soutien de la commune brabançonne pour mettre en place une opération prospective avec l'objectif, dans une perspective de développement durable, d'agir aujourd'hui pour construire la ville qu'ils souhaitent pour demain.

« Quand on réfléchit à une démarche prospective sur le plan communal, le vivre ensemble est un élément essentiel » affirme Jean-Louis Dethier, Président du comité de pilotage de l'opération OLLN2050. « Comment préparer la collectivité que nous aurons demain, après-demain et en 2050 ? » En se penchant sur le passé de la commune tout d'abord. Des groupes de travail ont ainsi diagnostiqué l'évolution de la commune ces 40 dernières années.

Le déclin industriel de la ville d'Ottignies et des communes avoisinantes, grosses pourvoyeuses d'emploi, sa proximité de Bruxelles et le développement de Louvain la Neuve (LLN) ont modelé sa réalité socio-économique actuelle et abouti, entre autres, à la concentration des habitats des populations modestes dans certains quartiers et au développement de LLN comme une entité ayant sa spécificité très marquée. « Ce développement a amené une polarisation de la population et une forte préoccupation sociale de mixité, constate M. Dethier. Contrairement aux autres villes du Brabant wallon, il y a une forte volonté d'ouverture de la part de la population car la crainte existe que la commune devienne une sorte de ghetto pour riches. Mais cette valeur, si elle est largement partagée, ne règle pas automatiquement les problèmes car la manière de vivre cette valeur est différente en fonction des personnes, en fonction du mode vie ou de l'âge par exemple. »

## La valeur et le souhait

La question du bruit à LLN est emblématique cette tension entre le valeur et l'expérience: le mode de vie bruyant des étudiants ne va pas sans mécontenter certains habitants qui se sont installés à LLN, entre autres... parce qu'elles souhaitaient vivre l'expérience d'un cadre de vie intergénérationnel. Ce type de problèmes de voisinage crée des tensions qui remettent en question certaines valeurs et influent sur les souhaits d'avenir de la ville. L'accroissement démographique probable et la tendance à l'installation d'une population plus âgée et aisée, attirée par le piétonnier, ne sera pas non plus sans conséquence sur les attentes en matière de mode de vie. Comment les étudiants trouveront-ils leur compte dans ce schéma là, le modèle de départ (une ville-campus) sera-t-il soutenable?

« Dans certains scénarios, les quelques 30000 d'habitants d'OLLN pourraient doubler, voire grimper jusque 80000 habitants à l'horizon 2050, indique le Président du comité de pilotage. Si l'on évolue vers une société où il est nécessaire de regrouper, de densifier l'habitat dans des centres, les enjeux entre le possible et le souhaitable vont s'exacerber. Les habitants vont-ils accepter que de nouvelles personnes viennent s'installer et occuper leur territoire ? D'un point de vue quantitatif, il existe encore d'énormes possibilités d'extension des zones urbanisées. Nous sommes ici confrontés à une question de qualité de l'espace disponible. Et la qualité de la vie est liée, dans l'esprit de beaucoup, à la qualité de l'espace ».

Suite à ces phases de diagnostics et de définition des valeurs et des enjeux étalées sur plusieurs mois, une centaine de citoyens volontaires a participé à la troisième phase de l'opération, résolument prospective. Réunis en quatre groupes de travail (Economie et

emploi, Energie et changement climatique, Nature et l'environnement et Vivre ensemble), ils ont débattu, durant une journée, sur l'avenir de leur ville. Afin de rester dans une perspective d'évolution réaliste, leur vision d'avenir et les structures qui la sous-tendent devaient tenir compte d'une série de prévisions démographiques, énergétiques et environnementales (hausse du coût des énergies, vieillissement de la population, limitation des ressources...)

« Les citoyens ont défendu le concept d'éco-quartiers, défini comme étant des quartiers denses, écologiquement équilibrés en termes de consommation énergétique et de déplacements, alliant mixité générationnelle et mixité de fonctions (intégration d'espaces résidentiels dans les parcs scientifiques par exemple) » explique Jean-Louis Dethier. C'est l'accroissement - fort probable - de la pression immobilière qui les a amené à revoir leur manière d'habiter : densification des quartiers, logements plus compacts... les habitants ont inclus ces données dans leur réflexion et envisagé de nouvelles manières de vivre ensemble. » Les habitats kangourous ont été fréquemment évoqués. « Dans ce type d'habitat, jeunes et moins jeunes cohabitent afin de reconstituer la solidarité entre les générations. Les éco-quartiers dans lesquels ils se développent exploitent des énergies renouvelables -apports de biomasse, notamment par toilettes sèches, et sont connectés par un réseau cyclable». Enfin, l'éco-quartier est un pourvoyeur d'emplois, reconcentrés sur le plan local. « Les services aux personnes et les structures d'accueil, à destination des personnes âgées ou vulnérables, sont particulièrement développés. Des formes d'entreprenariat avec des jeunes peu qualifiés et des modèles de gestion socialement responsables sont également envisagés ».

## Comment la diversité des populations sera-t-elle vécue par ceux à qui cette diversité fait peur ?

Enfin, des préoccupations ont été émises quant à l'accueil des populations allochtones dans l'hypothèse crédible d'une société et d'une université qui allaient s'internationaliser. Le probable accroissement du nombre d'étudiants chinois par exemple impliquera une politique d'accueil pro-active et la mise en place de services facilitant leur intégration. Pour avoir été évoqué, ce volet n'a cependant pas été analysé en profondeur, comme il le mérite : comment la diversité des populations, qui pourrait être bien plus importante encore demain qu'aujourd'hui, sera-t-elle vécue au quotidien par les citoyens, en particulier par ceux – habitants d'origines, immigrés, étudiants de passage - à qui cette diversité fait peur ? « Un point qui devra être approfondi, parce qu'il fait partie des actions à entreprendre pour préparer la transition vers 2050 », conclut Jean-Louis Dethier.

### Une finalité concrète

Le fait que le panel de citoyens ayant participé à cette journée de réflexion ne soit pas sociologiquement représentatif constitue sans doute une des limites du projet. Néanmoins, les messages issus de cette journée seront portés, lors de la prochaine étape, devant les acteurs majeurs au plan communal - l'UCL, les écoles, les cliniques... – ainsi que devant les acteurs de seconde ligne - les maisons de l'emploi, la maison de la culture, la clinique... Avec pour objectif la prise en compte de ces propositions dans les plans de développement et d'investissement à venir.

Indépendamment des résultats concrets de cette initiative citoyenne, OLLN2050 aura constitué un moment de réflexion et d'apprentissage intéressants pour les participants. Et un moment de rencontre et d'échanges aussi. Ce qui n'est pas négligeable dans une optique de vivre ensemble...

[www.olln2050.be](http://www.olln2050.be)

### Y a PACA

Le Conseil régional de prospective du Nord-Pas-de-Calais a clôturé, il y a quelques mois, une opération qui invitait les citoyens à se projeter dans le futur. Ces messages ont pris la forme de témoignages filmés, issus d'un hypothétique futur, et classés par thèmes :

Population : [http://www.youtube.com/watch?v=kTbZSct\\_hJQ](http://www.youtube.com/watch?v=kTbZSct_hJQ)  
Energie : <http://www.youtube.com/watch?v=QDhVND4eHpA>  
Technologie et économie : [http://www.youtube.com/watch?v=dqfAW\\_2Kk4g](http://www.youtube.com/watch?v=dqfAW_2Kk4g)  
Patrimoine : [http://www.youtube.com/watch?v=FOnT\\_LlibQ0](http://www.youtube.com/watch?v=FOnT_LlibQ0)

## Shahada: témoignages de foi

A la manière des films choral de Innaritu – mais sans le maniérisme – Shahada - (« témoignage de foi », en arabe) raconte les destins croisés de Maryam, Samir et Ismail, trois jeunes musulmans vivant de Berlin dont les valeurs et la foi vont être ébranlées par les accidents de parcours de la vie.

Au travers les tourments intérieurs de ces jeunes musulmans qui tentent de concilier la pratique de leur religion et le mode de vie occidental, Burhan Qurbani tisse avec subtilité le portrait du mal être de jeunes qui se cherchent et mettent à jour les contradictions entre ce qui ils sont et ce qu'ils pensent devoir être, en tant que musulmans. Comment vivre la découverte de son homosexualité, comment gérer son rapport à Dieu après un avortement ? Comment avoir une vie de famille lorsque l'on est responsable de la mort accidentelle d'un enfant ?

Si Shahada aborde des thèmes graves par le prisme de la religion, il n'est pas un film sur la religion ni sur les musulmans mais bien une réflexion passionnante, porté par des acteurs exceptionnels, sur l'acceptation de soi comme fondement de l'acceptation de l'Autre.



« Shahada » de Burhan Qurbani  
avec Maryam Zaree, Carlo Ljubek, Jeremias Acheampong

Bonus DVD : l'interview du réalisateur – Bande annonce

DVD édité par Imagine Film Distribution

## Diversité, Europe et jurisprudence

La Cour européenne des droits de l'Homme joue un rôle essentiel en conciliant unité et diversité ainsi qu'en favorisant le dialogue entre les cultures. En poursuivant l'objectif ambitieux de créer des normes européennes en matière de droit de l'Homme, la Cour est constamment appelée à pratiquer un « dialogue juridique interculturel » qui vise à renforcer les règles de droit universellement valables tout en évitant deux écueils : l'assimilation et le relativisme culturel.

Cette étude analyse la place de la diversité culturelle dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme notamment en matière de liberté de pensée, de conscience et de religion.

« Le dialogue interculturel dans le système européen de protection des droits de l'homme » par Patricia Wiater, Série livre blanc - Volume I - Conseil de l'Europe, 2011







## APPEL AUX CANDIDATS

# Concours d'éloquence "AUX UTOPIES, CITOYENS"

Inscription: avant le 1er octobre 2011

A une époque de régression sociale, où de plus en plus de citoyens déchantent des principes revendiqués par nos sociétés mais démentis dans son fonctionnement pratique, il est urgent de nous remobiliser et de nous engager pour l'épanouissement des libertés et de la justice sociale.

Les utopies sont les ferments des changements sociaux. Plantez les graines de ces changements en présentant vos utopies les plus convaincantes.

Ouvert à toutes les formes d'expression orales ou scéniques

Prix attractifs !

Les candidats sélectionnés se produiront sur la scène du Festival des Libertés au Théâtre National

### RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS:

[www.bruxelleslaique.be](http://www.bruxelleslaique.be)

Programme : <http://www.festivaldeslibertes.be>

**Festival des Liberté**

**Du 17 au 26 novembre 2011**

**Théâtre national**

## La trajectoire 2010



Le rapport d'activité de la Ligue des droits de l'Homme pour l'année 2010, "La trajectoire", est disponible au téléchargement sur le site de la LDH : [www.liguedh.be](http://www.liguedh.be) .

Une mine d'informations pour découvrir ou mieux connaître le projet global de l'association, ses réalisations en 2010 et ses projets pour 2011.

Téléchargez la Trajectoire 2010

# Programme non sécurisé

Nous vous proposons de découvrir quelques unes des activités marquantes proposées dans le cadre « Espace non sécurisé » qui se déroulera du 3 septembre au 15 octobre Place Houwaert à Saint-Josse.

## Projections-débats

- « **Du déni au délit de solidarité** » de Bruxelles Laïque  
Documentaire sur les freins (contraintes administratives, dissuasion, criminalisation) que rencontrent certaines formes d'actions de solidarité.  
*29/09 – 20h30 - En collaboration avec Bruxelles laïque*



### « Le grand Nord » film collectif

Réalisé par un groupe d'une douzaine de Bruxellois, habitant ou travaillant pour la plupart dans le quartier Nord, « Le grand Nord » croise leurs regards sur ce territoire que personne ne définit de la même manière, tant il est traversé par des réalités différentes et divisé par d'importantes frontières physiques et mentales.

*14/10 > 20h – en collaboration avec CVB-VIDEP*

## Apéros Thé & Pastis

Venez siroter un verre avec ou sans alcool tout en participant à un débat autour de diverses thématiques :



**Ve 16/09 > 18h30 : La réforme du code de la nationalité**  
*En collaboration, avec Conseil Jeunesse Développement asbl*

**Ve 23/09 > 18h30 : Le commerce des armes : sortir du dilemme entre éthique et économie**  
*En collaboration avec Pax Christi dans le cadre de la Semaine de la Paix*

**Je 6/10 > 19h30 : Bien vivre ensemble dans le respect de son environnement proche**  
*En collaboration avec Renhuis*



## La boutique des droits

Consultations juridiques gratuites et réorientation sur des problèmes liés au non respect des droits humains : droit des étrangers, régularisations, droit au logement, discriminations, activation des chômeurs, décret « Inscriptions » ...

*En collaboration avec « Droits sans Toit »*

**Permanences tous les jeudi (sauf 8/9 et 23/9 - 17h > 19h)**

## Une soirée du Monde en Scène



Les soirées du Monde en scène sont un laboratoire musical d'échange et de création artistique. La soirée du 7 octobre sera l'occasion d'assister à des performances, des improvisations et des rencontres musicales.

*En collaboration avec le Centre Bruxellois d'action interculturel*

**Ve 7/10 – 20h > 22h30**

## Sa vie en ville

Des étudiants en Arts du Spectacle vont, sous forme de lectures et de monologues, faire le portrait d'habitants de Saint-Josse.

**Tous les samedis – 10h > 13h**

**Une mercredi sur deux (14/09, 28/09 et 13/10 – 14h > 16h)**

## Chacun d'entre nous

« Chacun d'entre nous » est un conte-spectacle qui puise dans des récits de vie, des témoignages de personnes ayant une expérience de la psychiatrie, et les expériences professionnelles et souvenirs personnels de Julie Boitte.

« Chacun d'entre nous... » aborde différentes facettes de l'inadéquation à la société, de la relation soignant-soigné, de la solitude et des émotions exacerbées. Il tente de parler autrement des questions de santé mentale et de mettre en lumière le fou qui sommeille en nous.

**Mercredi 05/10 – 14h>16h**

*Un film proposé par "L'Autre lieu" RAPA asbl*

<http://www.autrelieu.be/>

**Et bien d'autres activités encore à découvrir  
sur [www.liguedh.be](http://www.liguedh.be) à partir du 16 août...**



# Notes

<sup>1</sup> Expression entendue dans l'émission radio « Les Amis d'Orwell »

<sup>2</sup> Annie Lebrun, « Si rien avait une forme, ce serait cela », Gallimard, 2010

<sup>3</sup> Annie Lebrun, « Du trop de théorie », conférence donnée le 9/12/2006 à la maison des sciences à Paris.

<sup>iv</sup> Le lecteur trouvera une description exhaustive des politiques de revitalisation urbaine dans « *Bruxelles change ... ! 10 ans de politique de la ville en Région de Bruxelles-Capitale* », Les cahiers du SRDU N°4 – Novembre 2007

<sup>v</sup> Jacques Donzelot, « L'Etat animateur », Editions Esprit, Paris 1994, pg 94 et 95

<sup>vi</sup> Thomas Kirszbaum, « L'enjeu de la mixité sociale dans les politiques urbaines », Regards sur l'actualité - Compétitivité de la France, La documentation française, pg 13

<sup>vii</sup> Rapports annuels du CRAcs 2007, 2008 et 2009 (deux volets).

<sup>viii</sup> Mathieu Vancrïekingen, « La mixité sociale comme antidote aux cloisonnements urbains », Echos, Bruxelles Laïque, n°66, pg 33

<sup>ix</sup> Christine Lelévrier, « Que reste-t-il du projet social de la politique de la ville ? », Esprit, Mars-avril 2004, 65.

<sup>x</sup> Jacques Donzelot, « La ville à trois vitesses », Editions de la Villette, Penser l'espace, Paris 2009, pg 58

<sup>xi</sup> Ibidem, pg 59

<sup>12</sup> *Recherche relative aux aménagements raisonnables en biens et services pour personnes handicapées et personnes à mobilité réduite, étude du Crioc commanditée par le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, 2009.*

<sup>13</sup> USC Sec. 793, U.S. Equal Employment Opportunity Commission et U.S. Department of Justice 1991

<sup>14</sup> *Loi fédérale du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination ainsi que les nombreux décrets régionaux et communautaires (tous les textes légaux peuvent être consultés et téléchargés sur le site du Centre [www.diversite.be](http://www.diversite.be), rubrique Ressources, Jurisprudence)*

<sup>15</sup> *Voir rapports annuels du Centre (notamment 2009 et 2010), chapitre jurisprudence, à consulter ou télécharger sur le site du Centre [www.diversite.be](http://www.diversite.be), rubrique Publications*

<sup>16</sup> *La loi anti-discrimination du 10 mai 2007 définit les aménagements raisonnables comme des « mesures appropriées, prises en fonction des besoins dans une situation concrète, pour permettre à une personne handicapée d'accéder, de participer et progresser dans les domaines pour lesquels cette loi est d'application, sauf si ces mesures imposent à l'égard de la personne qui doit les adopter une charge disproportionnée. » (art.4-12°)*

<sup>17</sup> *Voir notamment le Protocole d'accord entre l'Etat fédéral et les entités fédérées (M.B. 20/09/2007 SPF Sécurité Sociale) et « Clés pour les aménagements raisonnables au profit des personnes handicapées au travail » SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale, mars 2005.*

<sup>18</sup> *Voir à ce propos la jurisprudence de la Cour de Gand (15 juillet 2009) et de Louvain (27 juillet 2009) pour déficit d'heures d'interprétation en Communauté flamande en faveur des élèves malentendants dans plusieurs écoles.*

<sup>19</sup> L'OMS a récemment classifié le téléphone mobile comme élément cancérigène (*L'OMS fait un lien entre téléphones portables et cancer*, Le Soir du 31 mai 2011), et que le Conseil de l'Europe a recommandé aux Etats d'interdire le wi-fi et les téléphones mobiles dans les écoles (*Interdire les GSM et le wi-fi à l'école ?*, Le Soir du 18 mai 2011). Sur la question sanitaire, vous pouvez visionner l'émission *Hors Série* : « *Mauvaises Ondes* », diffusée sur France 3 le 16 mai 2011, un reportage résumant les enjeux de santé publique et le lobbying passé et actuel mené par les opérateurs. On y apprend notamment que les industriels réfléchissaient consciemment, dès avant la mise sur le marché de leurs produits, à la manière d'occulter leurs effets nocifs, la vitesse de propagation du marché étant plus rapide que la recherche sur les effets morbides. Quand seront-ils jugés?  
[http://videos.next-up.org/France3/Hors\\_Serie\\_Mauvaises\\_Ondes/16\\_05\\_2011.html](http://videos.next-up.org/France3/Hors_Serie_Mauvaises_Ondes/16_05_2011.html)

<sup>20</sup> « *La sensibilité vis-à-vis des champs électromagnétiques a reçu la dénomination générale; 'Hyper Sensibilité Electromagnétique' ou EHS. Elle comprend des symptômes exprimés par le système nerveux comme les maux de tête, la fatigue, le stress, les troubles du sommeil, des symptômes cutanés comme des picotements, des*

---

sensations de brûlure, des démangeaisons, des douleurs et des crampes musculaires ainsi que beaucoup d'autres problèmes de santé. Quelles que soient les causes, la sensibilité électromagnétique est un problème invalidant pour les personnes qui en sont affectées, alors que le niveau de Champs ÉlectroMagnétiques dans leur environnement n'est habituellement pas plus élevé que celui rencontré dans le cadre de vie normal». Est-il réellement nécessaire de rappeler à cette organisation (QUELLE ORGANISATION ???) qu'un cadre de vie correspondant à ces termes est totalement dénué de rayonnements micro-ondes, comme ce fut le cas durant de nombreux millénaires sur cette planète?

*Electromagnetic Hypersensitivity, Proceedings International Workshop on EMF Hypersensitivity, Prague, Czech Republic, October 25-27, 2004.* Editors Kjell Hansson Mild, Mike Repacholi, Emilie van Deventer, Paolo Ravazzani World Health Organization 2006.

<sup>21</sup> Arte Radio diffusait récemment une émission où l'on parlait à la rencontre d'une dame vivant désormais dans une grotte, seul lieu disponible pour retrouver un bien-être physique minimal. Doit-on s'habituer à ce genre de récit sans broncher? Attendre que cela nous arrive? **'Zone blanche - Habiter loin des ondes'**, 15 février 2011.

22«Genre (rapports sociaux de sexe): Concept qui se réfère aux différences sociales entre les femmes et les hommes qui sont acquises, susceptibles de changer avec le temps et largement variables tant à l'intérieur que parmi les différentes cultures.» (Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion (1998). 100 mots pour l'égalité: glossaire de termes sur l'égalité entre les femmes et les hommes, Luxembourg: Commission européenne, p. 31.)

23A ce sujet, voir l'article de D. Rozenberg dans le Chronique 143 («Liberté, Egalité, Sécurité») p. 18.

24Council of European Municipalities and Regions (2008). *Women in local politics in Europe: figures from 34 countries from CEMR's membership, draft version*, p. 6.

25L'égalité f/h est un droit fondamental; la lutte contre toutes les discriminations; participation équilibrée f/h dans la prise de décision; la chasse aux stéréotypes sexués; l'approche systématique du genre dans les activités des collectivités territoriales; l'élaboration de plans d'actions en dégagant les moyens nécessaires (pp. 6-7).

26 Gender mainstreaming: «Intégration systématique des conditions, des priorités et des besoins propres aux femmes et aux hommes dans toutes les politiques en vue de promouvoir des activités fondées sur l'égalité entre les femmes et les hommes ou de mobiliser toutes les politiques et les mesures générales dans le seul but de réaliser l'égalité en tenant compte activement et manifestement, au stade de la planification, de leur incidence sur la situation spécifique des femmes et des hommes lors de leur mise en oeuvre, de leur suivi et de leur évaluation.» ((Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion (1998). Op. Cit., p. 34.)

27 Cinq communes (Anderlecht, Bruxelles, Etterbeek, Evere, Gesves, Saint-Josse-ten-Noode, Woluwe-Saint-Pierre/Sint-Pieters-Woluwe) et une province (Liège). Rappelons qu'il y a en Belgique 10 provinces et 589 communes: 308 en Flandre, 19 en RBC et 262 en Wallonie.

<sup>28</sup> L'indice Mercer est un classement des villes selon le coût de la vie établi par le cabinet Mercer chaque année

Vous êtes enseignant,  
éducateur, animateur socioculturel ou étudiant,  
la Ligue des droits de l'Homme asbl vous propose:

# « Décrypter les médias »

***Une approche critique des médias :  
décoder et comprendre l'information.***

Du jeudi 25 au dimanche 28 août au gîte de la ferme de  
Vévy-Wéron

renseignements et inscriptions:  
formations@liguedh.be  
02 209 62 80  
(places limitées)



[www.liguedh.be](http://www.liguedh.be)



Ligue des droits de l'Homme, 22 rue du Boulet, 1000 Bruxelles

## PROGRAMME

Rencontres avec

Thierry De Smedt (UCL)  
Pratiques médiatiques et droits  
de l'Homme n'ont-ils vraiment  
rien à voir ensemble ?

Martine Simonis (Association  
des Journalistes Professionnels)  
et Muriel Hanot (Conseil  
Supérieur de l'Audiovisuel) sur la  
représentation des genres et la  
visibilité des minorités dans les  
médias

David Morelli (LDH) sémiologie  
de l'image et stratégies  
médiatiques

Ronnie Ramirez (Zin TV)  
présentation de Zin TV, centre  
de formation audiovisuelle au  
service des citoyens impliqués  
dans le tissu associatif.

- Atelier vidéo (en collaboration  
avec l'asbl "D'une certaine gaité"  
- magazine C4)
- Atelier sur le langage
- Création d'animations  
pédagogiques

**Tarifs :** 100 € – Etudiants et chômeurs : 60 € (tout compris)

**Inscriptions :** 15 places disponibles – clôtures des inscriptions le 8 août 2011

**Informations :** [formation@liguedh.be](mailto:formation@liguedh.be) ou au 02 209 62 80

Visionnez le reportage sur la formation 2010 sur [www.liguedh.be/formations](http://www.liguedh.be/formations)